

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

(31^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mercredi 24 Octobre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

I. — **Loi de finances pour 1985 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5109).

Anciens combattants et victimes de guerre.

M. Vouillot, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Falala, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Laurain, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et victimes de guerre.

MM. Jean Proveux,

Mauger, le rapporteur spécial,

Tourné,

Jean Brocar

Derosier,

Gengenwin,

Vacant,

Gilbert Mathieu, le rapporteur spécial,

Delehedde.

Suspension et reprise de la séance (p. 5121).

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux questions de Mme Lecuir, MM. Jean-Louis Dumont, Sueur, Alain Brune, Charles Haby, André, Santoni.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — **Ordre du jour** (p. 5126).

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN,

vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

LOI DE FINANCES POUR 1985 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 (n° 2347, 2365).

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et victimes de guerre.

La parole est à M. Vouillot, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et victimes de guerre, mes chers collègues, le montant des crédits budgétaires affectés au département des anciens combattants passe de 26 milliards de francs à 26,2 milliards, ce qui en fait le dixième budget de l'Etat.

La stabilisation globale des dotations trouve sa seule explication dans l'évolution démographique du nombre des anciens combattants et victimes de guerre. En effet, si l'on s'était borné à une simple actualisation des moyens de fonctionnement et des interventions du secrétariat d'Etat, il y aurait eu une diminution du budget de l'ordre de 3 p. 100. Si ce budget voit ses crédits stabilisés, c'est donc en raison de l'engagement d'actions nouvelles et de l'affectation de moyens nouveaux à trois actions prioritaires : une réorganisation du secrétariat d'Etat visant à assurer une meilleure adaptation de ses structures administratives et de son personnel à ses missions essentielles ; le renforcement et la modernisation des moyens consacrés aux interventions sociales et médico-sociales ; le franchissement d'une nouvelle étape dans le rattrapage du rapport constant. Tels sont les trois points que je souhaite développer.

En ce qui concerne la réorganisation des structures et des services, je vous renvoie à mon rapport écrit pour me borner à poser quelques questions.

Première question : la réforme administrative engagée, qui touche les structures tant centrales que départementales et qui fait l'objet d'une priorité dans ce projet de budget, était-elle nécessaire ? La réponse est oui. Vous avez engagé, monsieur le secrétaire d'Etat, une action déterminée, car vous aviez, il faut bien le dire, hérité d'un département concentré, certains diraient un peu bureaucraté. Les mesures de déconcentration envisagées sont indispensables, et nous vous encourageons dans cette action.

Deuxième question : cette réorganisation administrative va-t-elle compromettre l'action de l'information historique pour la paix lancée en 1981, à laquelle le monde combattant est très attaché ? La réponse est non. Les moyens de cette action sont très largement et très sensiblement accrus, puisque les crédits augmenteront de 60 p. 100.

Toisième question : l'ensemble des actions et des moyens pour les commémorations prévues en 1985 est-il suffisant ? La réponse est oui.

Quatrième question, sur laquelle je demande à l'opposition d'être très attentive : les moyens des services pour 1985 sont-ils inférieurs, en francs constants, à ceux de 1984 ? La réponse est non. Ils sont supérieurs puisqu'ils progresseront de 8,5 p. 100. Ce pourcentage est essentiel pour la compréhension des crédits du secrétariat d'Etat aux anciens combattants, car il permet de poser convenablement la question de la baisse des effectifs de ce département.

En effet, le projet de budget pour 1985 prévoit la suppression nette de 300 emplois, dont 113 pour l'administration centrale et 187 pour les services extérieurs, soit une diminution de 13 p. 100 en deux ans. En réalité, ces suppressions porteront sur l'essentiel sur des emplois vacants.

Par ailleurs il faut convenir, car c'est la vérité, que certaines tâches ont diminué en volume. En outre, la généralisation de l'informatique à tous les départements en 1985 diminuera considérablement le volume des tâches à caractère manuel. Dans ce but, des moyens de formation professionnelle très sensiblement accrus ont été dégagés des budgets précédents et encore davantage dans le budget pour 1985.

Dans ce domaine des structures et de l'adaptation des moyens de votre secrétariat d'Etat, vous avez choisi la modernisation et vous en avez tiré les conséquences logiques. Il importe, à ce sujet, que le débat soit correctement posé et c'est pourquoi je veux vous interroger sur un point précis.

Il peut y avoir et il y aura probablement, ici et là, des problèmes d'équilibre mais je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de faire en sorte qu'il y ait une transparence totale dans les situations départementales de votre ministère. Cela est indispensable, car il subsiste des déséquilibres considérables dont vous avez d'ailleurs hérité avec, selon les cas, des sous-dotations ou des surdotations. Je sais qu'il s'agit d'une action de longue haleine, mais je vous encourage vivement à l'engager. Je suis persuadé que les moyens dont vous disposez permet-

tront, dans le cadre d'une répartition équilibrée et transparente, au secrétariat d'Etat des anciens combattants de mener à bien la tâche qui est la sienne.

En ce qui concerne la deuxième action prioritaire relative aux interventions sociales, je serai extrêmement bref, vous renvoyant, pour l'essentiel, à mon rapport qui marque les progrès incontestables accomplis cette année, comme les années précédentes, pour l'ensemble des actions qui relèvent de votre secrétariat d'Etat, même si les crédits sont toujours insuffisants.

Dans ce domaine de l'action sociale et médico-sociale les crédits qui dépendent de votre département progressent ; cela ne saurait faire l'objet de la moindre contestation.

J'en viens à la troisième action prioritaire, la plus importante, celle relative aux pensions. Il s'agit d'une question clé puisqu'elle intéresse 85 p. 100 des crédits du secrétariat d'Etat.

Il importe d'abord de faire le point de l'évolution des pensions depuis quelques années. A cet égard, j'ai fait figurer dans mon rapport un graphique — je vous le présente ici, agrandi — comportant trois courbes, sur lequel je tiens à appeler votre attention, car je sais que bien des députés qui interviennent dans cet hémicycle n'ont pas pris le temps de lire les rapports. Ce graphique permet de comparer, sur la base des chiffres officiels, depuis 1978 l'évolution des pensions, celle des traitements de la fonction publique et celle des prix.

Chacun sait que les pensions avaient perdu une partie considérable de leur pouvoir d'achat, ce qui a d'ailleurs été à l'origine du fameux problème du rapport constant dont nous avons hérité. Or ce graphique montre que c'est surtout depuis 1981 que le pouvoir d'achat des pensions a progressé. Il a été — soyez attentifs messieurs, vous qui allez intervenir dans quelque temps — de 15 p. 100 au cours des dernières années.

Cette amélioration tient à deux éléments. Il y a eu d'abord l'effet des mesures dites indirectes qui ont fait l'objet de nombreuses discussions lors des réunions prébudgétaires organisées par le secrétariat d'Etat chargé des anciens combattants ; je veux parler, en particulier, de l'intégration de l'indemnité mensuelle spéciale, des indemnités de résidence qui ont permis aux pensions de progresser plus vite que les prix et les traitements de la fonction publique. Le deuxième élément a tenu aux efforts réalisés dans le rattrapage du rapport constant.

Les chiffres sont là. Sur la base d'un indice 100 en 1978, les prix sont à 184, les traitements de la fonction publique à 189 et les pensions à 212. Afin que tout apport dans ce débat puisse être utile, il serait intéressant, messieurs de l'opposition, que vous placiez vos interventions dans ce contexte.

Que reste-t-il à faire ? Nous devons naturellement avancer encore dans la voie du rattrapage du rapport constant et ce document sur ce sujet figure également dans le rapport qui vous a été distribué. Il convient d'abord de rappeler ce qui a été réalisé depuis 1981. Le monde combattant a la mémoire des faits et il se souvient sans doute de ce qui a été accompli au titre du rattrapage du rapport constant.

Du retard estimé à 14,26 p. 100 en 1981, nous avons, par une première étape considérable, épuisé 5 p. 100 en juillet 1981. Un nouvel effort de 1,4 p. 100 a été réalisé en janvier 1983 et un autre effort de 1 p. 100 sera consenti au 1^{er} novembre prochain. Vous nous proposez, monsieur le secrétaire d'Etat, une nouvelle étape de 1 p. 100 pour octobre 1985. Si bien que, dans l'état actuel de ce qui a été fait et de ce qui est prévu par le projet de budget pour 1985, nous aurons déjà rattrapé, messieurs, 8,4 p. 100 du retard que vous nous aviez légué. Il nous restera à régler 5,86 p. 100.

Le conseil des ministres a prévu un rattrapage de 1,86 p. 100 en 1986, le solde étant à répartir sur les deux dernières années du septennat, puisque l'engagement du Président de la République portait sur cette période. Cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, compte tenu de la situation actuelle et de votre engagement de gagner un point supplémentaire dans le rattrapage du rapport constant — auquel, je vous le rappelle, le groupe socialiste est très attaché — ne serait-il pas possible de franchir un palier supplémentaire ? Sans remettre en cause l'engagement pris par le Président de la République dans le cadre du conseil des ministres, ne pourriez-vous pas avancer l'échéance que vous avez prévue pour 1985 ?

Nous considérons que le rapport constant est la priorité des priorités même si les autres revendications légitimes du monde combattant — la campagne double ou le problème des veuves et des ascendants notamment — méritent une attention particulière. Le monde combattant est unanime à estimer qu'il faut en finir avec ce problème lancinant que nous a légué l'ancienne majorité.

Par ailleurs, pouvez-vous nous confirmer dès maintenant l'échéance de 1986 pour laquelle vous nous avez annoncé un rattrapage de 1,86 p. 100 ?

Je veux enfin formuler une remarque très importante. Sans remettre en cause le rapport constant et la politique des traitements de la fonction publique, j'ai présenté plusieurs observations, tant en commission que dans mon rapport écrit, sur les problèmes posés par un éventuel décrochage entre l'évolution des pensions et celle des prix. J'ai notamment évoqué l'éventualité d'un mécanisme à définir dans l'hypothèse où ce décrochage s'opérerait et où le rapport constant jouerait alors en défaveur du monde combattant. J'attends votre réponse, monsieur le secrétaire d'Etat.

Vous avez déclaré, en présentant ce projet, qu'il s'agissait d'un budget de modernisation et de finalité. Ce jugement pourrait valoir pour l'ensemble du projet de loi de finances. Tel est le cas de votre projet de budget. C'est votre avis et c'est également celui du rapporteur. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Falala, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean Falala, rapporteur pour avis. Je me bornerai à présenter quelques observations, renvoyant mes collègues au rapport écrit qu'ils ont entre les mains.

Je souligne d'abord que nous sommes en présence d'un budget de régression, puisqu'il ne progresse que de 0,71 p. 100, alors que l'inflation sera d'environ 7 p. 100, ce qui correspond à une perte de plus de 5 p. 100. Je rappelle également que de 1982 à 1984, le coût de la vie a augmenté de 26 p. 100 environ alors que le budget des anciens combattants n'a progressé que d'un peu plus de 13 p. 100; la rigueur frappe toutes les catégories de Français et plus durement encore les anciens combattants et victimes de guerre.

Certes, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut relever quelques points positifs dans votre projet de budget : l'effort d'adaptation des structures et la rationalisation des services, l'ampleur des actions civiques et commémoratives, l'information historique pour la paix, la réinsertion des handicapés et les sections d'aide aux personnes âgées dont trois devraient être créées prochainement. Je suis également heureux que le Gouvernement ait renoncé à intégrer dans le rattrapage du rapport constant les points d'indemnité de résidence et d'indemnité mensuelle spéciale. Je m'en réjouis d'autant plus que j'avais dénoncé cette pratique dans mon rapport de l'an dernier; mais cela n'avait alors été suivi d'aucun effet.

Quant au rattrapage proprement dit, si un nouveau petit pas de 1 p. 100 va être franchi cette année, il n'en demeure pas moins que vos promesses, monsieur le secrétaire d'Etat, faites l'an dernier à cette même tribune, ne seront pas tenues. Vous aviez en effet déclaré : « Même si le projet de budget marque une pause, je tiens à vous rappeler que l'engagement pris de terminer le rattrapage avant la fin de la présente législature sera tenu. »

M. Bernard Derosier. Non ! Avant la fin du septennat !

M. Jean Falala, rapporteur pour avis. Cette régularisation est reportée à 1988; curieuse façon de se défausser sur le nouveau Parlement qui sera élu en 1986 !

D'autres points sont également préoccupants.

Il y a d'abord la réduction des effectifs des services — trois cents emplois seront supprimés — qui peut compromettre gravement le bon fonctionnement des services départementaux.

Ensuite rien n'est prévu pour que les pensions des veuves de guerre atteignent les cinq cents points, ni pour la campagne double des anciens d'Afrique du Nord ni pour l'abaissement de l'âge de la retraite du combattant.

Je souhaite par ailleurs, même si cela relève non de votre compétence, mais de celle du secrétariat d'Etat au budget et du ministre des affaires sociales, que vous puissiez, monsieur le secrétaire d'Etat, comme je vous l'ai dit en commission — vous m'en aviez alors donné l'assurance à l'époque — intervenir auprès de vos collègues pour que la révision annuelle du plafond de la retraite mutualiste soit une réalité cette année encore.

Je veux maintenant vous donner connaissance intégralement de trois observations que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales m'a demandé de vous présenter en son nom.

D'abord, la commission considère que la mesure de rattrapage du rapport constant proposée dans le projet de loi de finances pour 1985 est réelle, mais elle demande au Gouvernement d'accélérer le rythme de ce rattrapage.

Ensuite, la commission demande que les suppressions d'emplois n'affectent pas les services départementaux de l'O. N. A. C. V. G., afin que ceux-ci puissent exercer correctement les nombreuses missions qui leur sont confiées.

Enfin la commission des affaires culturelles, comme la commission des finances, demande l'élargissement des droits des anciens combattants d'Afrique du Nord, notamment par la reconnaissance du bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires et assimilés.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'en viens à ma conclusion : il s'agit d'un mauvais budget, qui est refusé par la totalité des associations d'anciens combattants, mais qui a cependant été voté par la majorité de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et victimes de guerre.

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat. Mesdames et messieurs les députés, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les interventions de vos rapporteurs, M. Vouillot, pour la commission des finances, et M. Falala, pour la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

J'y répondrai globalement, me réservant de revenir par la suite sur certaines questions que le monde combattant juge, à bon droit, comme essentielles.

Vous connaissez le cadre qui a présidé à l'élaboration du projet de budget pour 1985. Il n'est pas inutile de le rappeler.

M. le Président de la République a demandé qu'il y ait une baisse d'un point des prélèvements obligatoires pour rompre avec une tendance historique qui risquait de conduire à l'asphyxie de l'économie. Il fallait, parallèlement, poursuivre les efforts entrepris pour limiter le déficit budgétaire à 3 p. 100 du produit intérieur brut. Il fallait, surtout, mobiliser nos moyens financiers pour soutenir les secteurs indispensables à l'avenir de notre pays. Vous me permettez d'ajouter qu'en tant que Lorrain je sais mieux que d'autres, l'importance que l'on doit attacher aux mots « emploi et formation des jeunes, recherche, industrie », dans les défis qui nous sont lancés.

Le budget des anciens combattants et victimes de guerre, élaboré dans ce contexte, s'élève à 26.238 milliards de francs. Certes, il reflète une stabilité en francs courants. Mais il ne faut pas s'y tromper et penser qu'il s'agit d'un budget de reconduction pure et simple, bien au contraire. C'est un budget de redéploiement qui traduit une double volonté : mieux adapter les structures et les moyens du département à ses missions et donc, aux besoins de ses ressortissants; poursuivre la réalisation des engagements pris à l'égard du monde combattant, ainsi que les efforts menés en faveur des ressortissants les plus âgés.

Les efforts d'adaptation des structures et des moyens aux missions comportent trois volets complémentaires : la restructuration des services du département, la déconcentration des tâches et la modernisation des méthodes de gestion et le redéploiement du personnel et de sa formation.

Comme vous le savez, mon administration, ainsi que l'O. N. A. C. qui lui est rattaché, accomplissent des activités traditionnelles, mais connaissent également des missions plus récentes en pleine expansion.

Les activités traditionnelles consistent dans la mise en œuvre des divers droits à réparation institués par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, qui se traduisent par des avantages financiers comme les pensions, la retraite du combattant; matériels — appareillage, soins médicaux, emplois réservés — et moraux, réglementation des statuts et attribution des cartes.

Les missions récentes résident, d'une part, dans la mise en œuvre et le développement d'actions d'information historique, en vue, notamment, de promouvoir la mémoire collective, d'autre part, dans l'accroissement des interventions en faveur de la réinsertion sociale et professionnelle, qu'il s'agisse d'anciens combattants et de victimes de guerre ou de handicapés civils ou militaires, eu égard à l'expérience acquise dans ce domaine par mon département.

L'évolution de ces attributions et le souci de responsabiliser les services décentralisés ont entraîné en 1984 une restructuration de l'administration centrale et un nouveau partage des compétences entre celle-ci et les services extérieurs.

C'est également dans cet esprit que la délégation générale à l'information historique pour la paix, chargée de revaloriser la mémoire collective de la nation, a été transformée en sous-direction administrative.

Le deuxième volet de cette adaptation des structures et des moyens aux missions a trait à la déconcentration des tâches et à la modernisation des méthodes de gestion.

En 1985, s'achèvera la procédure de déconcentration des tâches au niveau des directions interdépartementales et des services départementaux de l'O. N. A. C.

Cette déconcentration permettra à l'administration centrale de renforcer son rôle de direction et de confier aux services extérieurs les tâches de gestion qui correspondent à leur vocation de satisfaire au mieux les besoins exprimés par les ressortissants. C'est l'objectif numéro un de cette restructuration.

Enfin, le troisième volet de la restructuration a trait au redéploiement du personnel et à sa formation.

Dans le cadre du projet de budget pour 1985, le Gouvernement a décidé de poursuivre sa politique engagée en 1984, en vue d'une redistribution interministérielle des emplois en faveur des secteurs prioritaires que j'ai évoqués tout à l'heure.

Ainsi, 5 454 emplois seront supprimés dans la fonction publique, dont 300 au secrétariat d'Etat — 113 à l'administration centrale et 187 dans les services extérieurs — et 70 à l'O. N. A. C.

Je suis ému de ce fait que cette mesure puisse vous préoccuper, mais il faut savoir que ces suppressions d'emplois n'entraîneront aucun licenciement et qu'elles seront réalisées à partir des vacances, des détachements et des départs à la retraite.

Elles sont également rendues possibles par l'informatisation croissante des services, par l'adaptation des secteurs du département à ses missions, que je viens d'évoquer, et par le redéploiement interne des agents vers les secteurs en expansion.

Je peux vous garantir que ces suppressions d'emplois ne nuiront en aucun cas à la qualité du service public.

Je ne manquerai pas, si des problèmes ponctuels se posent, de rechercher immédiatement avec M. le ministre de l'économie, des finances et du budget des solutions appropriées.

Il convient d'ailleurs de rapprocher ces mesures des créations de postes que j'avais demandées et qui ont été retenues par le Gouvernement.

En 1985 seront créés quatorze emplois au sein des services prioritaires : dix emplois d'ingénieurs de haut niveau et de techniciens au centre d'études et de recherches pour l'appareillage des handicapés, le C. E. R. A. H. ; trois emplois spécialisés à la direction des statuts et de l'information historique ; un poste d'ingénieur-système pour les services informatiques.

Par ailleurs, deux mesures importantes ont également été acceptées : les crédits de fonctionnement de C. E. R. A. H. seront relevés de 0,2 million de francs ; le programme informatique sera achevé dans les services extérieurs et les directions d'administration centrale bénéficieront d'une mise en place progressive de moyens bureautiques. Un crédit de 7,3 millions de francs a été prévu à cette fin.

Ces chiffres traduisent nos priorités.

Il était important de se donner les moyens financiers et matériels de réussir cette restructuration. C'est ce qui nous a conduit également à redéployer l'ensemble des crédits en faveur de nos secteurs prioritaires après un examen très minutieux, chapitre par chapitre, des dotations.

Ainsi, la diminution de 2 p. 100 des crédits de fonctionnement hors personnel n'affectera pas les opérations en cours ou projetées.

Il fallait également, parallèlement à cette restructuration, se doter de moyens financiers en faveur d'une véritable politique de formation professionnelle. Un crédit de 0,4 million de francs a été prévu à cet effet.

C'était là une condition essentielle de la réussite, non seulement de la réorganisation des services, mais d'une bonne utilisation des moyens modernes de gestion qui seront progressivement mis en place et qui permettront de satisfaire au mieux les besoins de nos ressortissants.

Tels sont les moyens dont disposera mon administration en 1985.

Mais il fallait aussi poursuivre la réalisation de nos engagements à l'égard du monde combattant. Ainsi, malgré les contraintes qui ont pesé sur la préparation du budget de 1985, nous sommes parvenus à tenir l'engagement pris en mars 1984. Je vous rappelle qu'à cette date, le Gouvernement, soucieux de ne pas créer de nouveaux contentieux, mais au contraire désireux de régler les problèmes qui avaient été méprisés dans le passé, a décidé de ne pas porter atteinte par quelque mesure que ce soit, au rapport constant. Ainsi, les intégrations de point d'indemnité de résidence et d'indemnité mensuelle spéciale réalisées depuis 1981, dont ont bénéficié les pensionnés, n'ont pas été prises en compte au titre du rattrapage.

Par ailleurs, un calendrier a été retenu pour l'achèvement de ce rattrapage. Certes, ce calendrier ne satisfait pas les associations et les parlementaires que vous êtes, car vous le jugez trop étalé dans le temps. Si j'accepte cette remarque de la part de ceux qui ont tant lutté pour parvenir à cette fin, comment pourrais-je l'admettre de la part de ceux qui, hier, ne voulaient rien entendre ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean Brocard. Nous n'avions pas fait de promesses !

M. Jean Proveux. Heureusement !

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat. C'est plus facile !

M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Vous siégez pourtant dans la commission !

M. Guy Malandain. Il eut été préférable de vous taire, monsieur Brocard !

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement a clairement montré sa volonté en ce domaine par l'inscription dans la loi de finances d'une nouvelle mesure de rattrapage de 1 p. 100 au 1^{er} octobre 1985, portant à 8,40 p. 100 la résorption de l'écart de 14,26 p. 100 constaté en 1979 par la commission tripartite. Le reste du rattrapage est de 5,86 p. 100. Un crédit de 55 millions de francs est inscrit à cette fin.

D'aucuns diront qu'on peut faire plus, qu'il reste des crédits en fin de gestion. Je dois répondre encore une fois que, indépendamment des règles budgétaires que vous connaissez tous, les prévisions sont de plus en plus affinées puisqu'il ne restait que 200 millions de francs en 1983 et que les crédits prévus en 1984 seront tout juste suffisants.

Certes, il faut essayer d'accélérer le rattrapage, mais on doit être conscient du fait que la réalisation de cet engagement aura nécessité, entre 1981 et 1986, l'inscription d'une dotation globale de 2,17 milliards de francs.

Enfin, je dois ajouter que je ne perds pas de vue les problèmes des familles des morts et le retour à la proportionnalité des pensions, même si j'ai donné — comme l'ensemble du monde combattant, d'ailleurs — la priorité au rattrapage dont bénéficient tous les pensionnés et leurs ayants cause. J'envisage de faire des propositions en ce sens à la commission de concertation budgétaire que j'ai créée.

Mais il faut, parallèlement, poursuivre nos efforts de solidarité en faveur de nos ressortissants les plus âgés.

Depuis 1980, l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, soucieux de l'avenir de ses ressortissants les plus durement touchés par la guerre, mais aussi les plus démunis, a conjointement mené deux actions prioritaires : l'une, de maintien à domicile grâce à l'aide ménagère, l'autre, d'ouverture dans ses maisons de retraite de sections médicalisées d'aide aux personnes âgées — les S. A. P. A.

En 1985, cette opération sera poursuivie et développée par la création de trois nouvelles S. A. P. A.

Par ailleurs — et il s'agit là d'une réalisation particulièrement importante en région parisienne, où les possibilités d'accueil sont très limitées — l'office national des anciens combattants et victimes de guerre va financer, de concert avec certaines associations d'anciens combattants, l'édification à Boulogne-sur-Seine d'une nouvelle maison de retraite très fortement médicalisée. Il en assurera la gestion.

Cette infrastructure fonctionnera dès le début de 1986 et pourra accueillir un nombre appréciable de ressortissants. Elle nécessitera en 1985 la création, par voie de redéploiement, de trente-trois emplois.

Ces deux mesures sont inscrites dans le budget de 1985 pour un montant global de 5 millions de francs.

Telles sont les principales orientations du projet de budget pour 1985.

Mais je ne voudrais pas terminer sans mettre l'accent sur les progrès réalisés en 1984, que je juge importants et qui montrent mieux que d'autres qu'au-delà des différences les Français savent unir leurs efforts et se rassembler dans un même hommage aux générations passées.

J'ai été particulièrement heureux en tant que Mosellan, le 14 juin 1984, de pouvoir annoncer le versement par la République fédérale d'Allemagne de la première tranche de l'indemnisation des « malgré-nous ».

J'ai tenu, en tant que secrétaire d'Etat, à remercier tous ceux qui, particuliers, associations, parlementaires, ministres, ont contribué par leurs efforts pendant trente-neuf ans à ce résultat. C'est un bel exemple, car il a permis de mettre fin à un problème douloureux et de renforcer l'amitié franco-allemande.

Le deuxième exemple de cette unité réside dans les cérémonies qui ont eu lieu cette année pour célébrer le quarantième anniversaire de la libération de la France dans le cadre de cette nouvelle politique commémorative que le pays attendait.

Vous connaissez leur succès, point n'est besoin d'y revenir.

Mais je suis fier d'avoir pu contribuer à rassembler toutes les générations de Français dans un même hommage envers ceux qui nous ont permis de vivre libres.

Le programme commémoratif pour 1985 s'orientera principalement autour du quarantième anniversaire de la victoire, dans un esprit de réconciliation et de paix, et du quarantième anniversaire du retour des déportés, des prisonniers de guerre,

des internés et des requis du S. T. O., cela afin de valoriser et d'enrichir sans cesse la mémoire collective de notre peuple, base de notre identité et de notre unité nationale.

Telles sont les principales orientations du projet de budget pour 1985. Elles montrent la volonté très ferme du Gouvernement de poursuivre son action de solidarité en faveur du monde combattant et de tous les handicapés physiques. C'est un budget de redéploiement, certes, mais aussi un budget de fidélité aux engagements. Il traduit les efforts menés pour mieux adapter les moyens de mon département à l'évolution de ses missions, tout en lui permettant de poursuivre les actions fondamentales engagées depuis trois ans. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Dans la discussion des crédits, la parole est à M. Jean Proveux.

M. Jean Proveux. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans un budget de l'Etat marqué par la rigueur et la volonté de freiner au maximum la progression des dépenses publiques, les crédits des anciens combattants n'échappent pas à la règle et doivent — ce qui n'est guère facile — respecter les engagements pris, malgré une stabilité relative en francs courants.

Cela vous était d'autant plus difficile, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous avez pu, depuis plus de trois ans que vous avez la charge des anciens combattants, mesurer l'ampleur des revendications légitimes à satisfaire et aborder chacun des dossiers avec la volonté de les résoudre.

Vous vous êtes acquis — il faut le dire ici — l'estime des anciens combattants, parce que vous avez su aborder avec franchise tous les dossiers, y compris les plus difficiles, et aussi parce que vous avez voulu — c'est un aspect nouveau de l'action du ministère — respecter et faire respecter les sacrifices des anciens combattants, et inviter la population, en particulier les jeunes, à réfléchir sur le sens de ces sacrifices.

Vos trois premières années de présence dans ce ministère ont permis de faire avancer des revendications essentielles, que vos prédécesseurs auraient préféré maintenir dans l'oubli.

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. Très bien !

M. Albert Mathieu. Ce n'est pas sérieux !

M. Jean Proveux. Vous avez mis en route le rattrapage du rapport constant. Vous avez élargi les conditions d'attribution de la carte d'ancien combattant à ceux qui ont combattu en A. F. N. Vous avez accéléré les négociations franco-allemandes sur le problème des « malgré-nous ». Enfin, vous avez entamé une action discrète, peu connue, mais importante, dans le domaine médico-social, en particulier en faveur des personnes âgées.

Vous avez aussi tenu compte en 1984 — et je me souviens du débat de l'an dernier — des observations unanimes des parlementaires sur le rattrapage du rapport constant : d'abord, en proposant un calendrier de ce rattrapage, quel que soit, d'ailleurs, l'avis que l'on peut porter sur ce calendrier ; ensuite, en rajoutant un point de rattrapage au 1^{er} novembre 1984, qui, à l'origine, n'était pas prévu dans ce budget ; enfin, en reconnaissant qu'il n'était pas souhaitable d'intégrer l'indemnité mensuelle spéciale et les points d'indemnité de résidence dans l'effort déjà consenti.

Chacun, dans cette assemblée — et hors de cette assemblée — doit avoir conscience de l'importance des avancées réalisées sur ce dossier essentiel, prioritaire dans les revendications des anciens combattants.

L'effort financier est considérable : plus de 2 milliards de francs. Mais, surtout, depuis 1981, le rattrapage a pu se poursuivre sans remise en cause, et ce pour la première fois depuis trente ans. Nous réparons, nous, socialistes, une injustice que nous n'avons pas commise. Et nous avons d'autant plus de mérite à le faire que l'aggravation de la crise et les difficultés budgétaires qui en résultent auraient pu nous pousser à imiter nos prédécesseurs, qui, dans une situation d'expansion économique, ont sacrifié ceux à qui devait aller notre reconnaissance. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Jean-Claude Portheault et M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean Proveux. Nous, socialistes, nous souhaitons — car nous considérons cette revendication des anciens combattants comme prioritaire et légitime — que le rattrapage du rapport constant soit accéléré et, si possible, achevé avant la fin de cette législature.

C'est un point auquel notre groupe est particulièrement attaché. Et tout geste que vous pourrez faire au cours de l'année 1985 en ce sens sera considéré par nous comme un geste décisif.

Nombreux sont, en effet, ceux dans le monde ancien combattant — et c'est d'ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, le plus bel hommage rendu à votre travail — qui craignent qu'un changement de majorité en 1986 ne remette en cause l'achèvement du plan de rattrapage en 1986 et 1987, avec les quatre points de décalage qui subsisteraient encore.

Certes, les anciens combattants sont bien placés pour ne pas oublier les promesses non tenues par l'ancienne majorité.

M. Jean Brocard. Il n'y a pas eu de promesses !

M. Jean Proveux. Monsieur Brocard, il y avait mieux qu'une promesse, il y avait un vote de l'Assemblée nationale, que vous n'avez pas respecté et qui est intervenu voici plus de trente ans.

Mais, confiants dans le jugement global que les anciens combattants porteront sur le bilan de votre action, ce n'est pas pour cette raison que les députés socialistes souhaitent l'accélération de ce rattrapage. C'est parce que, tous les jours, nous voyons le nombre des bénéficiaires de ces pensions diminuer.

Nous voulons que le plus grand nombre d'entre eux puissent constater que le gouvernement de gauche a été, lui, fidèle aux engagements pris par le Président de la République, dans ce domaine comme dans d'autres.

Les autres grands problèmes de votre ministère sont un peu éclipsés par le rattrapage du rapport constant, qui, je le répète, reste le point majeur et incontournable des revendications de toutes les associations d'anciens combattants.

Je ne veux pas malgré tout passer sous silence les dossiers que vous avez su mener à bien et ceux sur lesquels nous estimons qu'un nouvel effort devra être consenti le plus rapidement possible.

Je veux tout d'abord rendre hommage aux efforts que vous avez déployés pour faire aboutir l'indemnisation des « malgré-nous », non seulement parce que vous l'avez fait de façon efficace, mais aussi parce que vous l'avez fait de façon très modeste, en associant vos prédécesseurs à ce résultat que vous avez, néanmoins, obtenu.

Je peux le faire, je crois, au nom de tous les députés socialistes, mais aussi au nom des collègues alsaciens et mosellans qui se battent depuis de nombreuses législatures pour l'aboutissement favorable de ce dossier.

Puisque les premiers versements allemands sont acquis, pouvez-vous nous préciser comment vous entendez aborder les problèmes de la répartition des fonds entre les divers bénéficiaires ?

Quelles négociations avez-vous entamé ou allez-vous entamer avec les autorités allemandes pour que les réfractaires et les incorporés de force dans la police allemande et dans certaines unités paramilitaires aient droit à l'indemnisation ?

J'aborderai maintenant les points difficiles, dont vous n'avez jamais nié l'existence, mais qui ne trouvent pas de solution satisfaisante dans le projet de budget pour 1985.

Le premier est celui des effectifs du secrétariat d'Etat, de l'institution nationale des invalides et de l'office national des anciens combattants.

Déjà fortement amputées en 1984 par la suppression de 406 emplois budgétaires, ces trois structures doivent encore céder 370 postes en 1985.

Nous partageons la volonté du Gouvernement d'alléger les frais de fonctionnement des administrations à chaque fois que l'introduction de moyens de travail plus modernes, en particulier l'informatisation, permet de concilier qualité du service rendu et amélioration des conditions de travail des personnels concernés.

Mais l'informatisation des services du secrétariat d'Etat n'est pas terminée. La diminution du nombre des ressortissants est faible — c'est le résultat de la loi que nous avons votée en faveur des anciens d'Afrique du Nord.

Enfin, le développement de l'action sociale, en particulier la réinsertion sociale des handicapés, est, pour vous, nous le savons, prioritaire.

C'est pourquoi nous ne vous cachons pas, dans cette perspective, notre inquiétude. Car nous souhaitons, comme vous, que l'accueil, notamment dans les directions départementales et interdépartementales, reste de qualité et que les délais d'aboutissement des dossiers, que nous jugeons déjà trop longs, ne s'accroissent pas davantage.

Vous faites un pari : nous souhaitons que vous le gagniez. Parce que l'on ne peut pas tenir deux discours dans cette assemblée : se plaindre du poids excessif de l'Etat, de l'« hyper-administration » du nombre trop élevé des fonctionnaires, et, par ailleurs, faire de la démagogie à chacune des présentations de budget...

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. Eh oui !

M. Jean Proveux. ... pour réclamer toujours plus de fonctionnaires et toujours plus de gens présents dans les administrations. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Le deuxième point difficile est la revendication des anciens d'A. F. N. d'obtenir l'égalité des droits avec les autres générations du feu, en particulier par l'apposition de la mention « guerre » sur les titres de pension, par l'aboutissement des négociations menées sur le délai de présomption des maladies contractées pendant la guerre d'Algérie, enfin et surtout par les bonifications de campagne.

Vous avez reconnu, monsieur le secrétaire d'Etat, le caractère légitime de cette dernière revendication, qui va dans le sens de la plus grande égalité entre les générations du feu. Certes, nous en connaissons le prix, qui se situe, en coût global, entre 1,5 et 1,7 milliard de francs. Si les moyens budgétaires ne permettent pas de satisfaire totalement cette revendication de la campagne double, ne peut-on néanmoins envisager un échéancier progressif qui permettrait d'avancer sur ce point très sensible pour les anciens combattants d'Afrique du Nord ?

La troisième difficulté majeure concerne la situation des ayants droit — veuves, ascendants et descendants. Nous sommes conscients que l'effort de l'Etat ne peut se disperser dans des actions multiples. C'est pourquoi je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un effort particulier soit consenti en faveur des veuves d'anciens combattants.

Je crois d'ailleurs que, sur ce point, il y a unanimité dans les revendications présentées par les associations, qui savent, elles aussi, aller à l'essentiel.

Certes, grâce à votre action, les veuves d'anciens combattants ont trouvé auprès de l'office non seulement l'aide administrative qu'elles attendaient, mais aussi, pour les cas les plus difficiles, l'aide matérielle indispensable. Nous souhaitons toutefois que des mesures plus significatives soient prises en leur faveur : en particulier l'augmentation de points de la valeur de la pension au taux normal, afin d'amener ce taux à l'indice 500, mais aussi une modification substantielle des conditions de ressources pour l'attribution du taux spécial et l'abaissement de l'âge auquel le supplément exceptionnel est accordé sans condition de ressources.

Enfin, comme l'an passé, nous souhaitons que vous puissiez obtenir de Mme le ministre des affaires sociales le relèvement du plafond de la rente mutualiste, décision qui a été particulièrement appréciée en 1984.

J'ai voulu, en développant ces quatre points, souligner l'importance que le groupe socialiste attache à une avancée significative sur les revendications actuelles et essentielles des anciens combattants, mais je répète encore une fois que, à nos yeux, le rattrapage du rapport constant est fondamental.

A ce propos, d'ailleurs, le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a affirmé dans son rapport que « la part la plus importante du rattrapage ne peut être laissée à la charge du Gouvernement qui serait issu des élections législatives de 1986 ». Et il a ajouté : « Ce tour de passe-passe serait particulièrement inélégant. »

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. C'est grotesque !

M. Jean Falala, rapporteur pour avis. Soyez poli, monsieur Vuillot !

M. Jean Proveux. Qu'il me permette de lui faire courtoisement remarquer que l'inélégance était de légèrer à la majorité issue des élections de 1981 non pas quatre points de rattrapage, mais plus de quatorze.

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean Proveux. Et si, un jour, qui, je l'espère, sera le plus lointain possible pour les anciens combattants, l'opposition hérite d'un rattrapage achevé, je souhaite qu'elle ait l'élegance de ne pas le remettre en cause et de ne pas revenir sur l'œuvre accomplie en rompant à nouveau les engagements pris voici une trentaine d'années à l'égard des anciens combattants.

Terminant cet examen de votre projet de budget pour 1985, je ne puis, monsieur le secrétaire d'Etat, passer sous silence deux aspects fondamentaux de votre action, que vous avez amorcés en 1984 et que vous poursuivez en 1985 avec des moyens satisfaisants.

Le premier est l'ensemble des interventions publiques en faveur de l'information historique pour la paix.

M. le Président de la République a dit être scandalisé et angoissé à l'idée d'une « perte sensible de la mémoire collective » et il a souligné qu'« un peuple qui perd sa mémoire perd son identité ».

C'est pourquoi je me réjouis que vous poursuiviez en 1985 l'action civique et commémorative vigoureusement menée en 1984. Nous souhaitons très vivement, d'ailleurs, que l'enseignement et les médias, en premier lieu la télévision, associent mieux les anciens combattants à la conservation de cette mémoire collective. En faisant participer la population, en particulier les enfants, à la célébration de 1945, nous illustrerons mieux que par tous les discours la signification de la paix et les réalités du nazisme, du fascisme et de leurs dangers encore actuellement présents.

La seconde action satisfaisante de votre ministère est l'effort consenti en faveur des ressortissants les plus âgés. Je ne reviens pas sur ce point puisque vous l'avez développé, mais, par cette action, vous participez activement à l'effort national consenti en faveur des personnes âgées.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons conscience, nous, de l'ampleur de la tâche accomplie depuis 1981 et, en même temps, du chemin qui reste à parcourir. La somme de l'une et de l'autre souligne d'ailleurs cruellement les carences de vos prédécesseurs. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Germain Gengenwin. Ah ! ça suffit !

M. Jean Proveux. Nous voterons votre projet de budget parce que vous restez fidèle à vos engagements essentiels et parce que vous accomplissez un nouveau pas dans le rattrapage du rapport constant. Mais nous le voterons aussi parce que nous sommes convaincus que vous saurez plaider avec force et conviction les autres dossiers, pour qu'ils avancent, eux aussi, avant la fin de cette législature. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Mauger.

M. Pierre Mauger. Monsieur le secrétaire d'Etat, voici un an, à cette même tribune, je déplorais, à l'occasion de la discussion du budget des anciens combattants, l'attitude du Gouvernement, qui ne remplissait pas les promesses qu'il s'était engagé à tenir, et j'appelais particulièrement votre attention sur le rattrapage du rapport constant, sur le problème des veuves de guerre, celui des ascendants, des descendants, le grave problème de l'office et des suppressions d'emplois, la campagne double des anciens d'Algérie et le relèvement du plafond de la retraite mutualiste.

En examinant cette année votre projet de budget, je suis obligé de constater qu'aucune des questions posées ou des points sur lesquels j'avais attiré votre attention n'a reçu la réponse ou la solution qui était préconisée.

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. Vous avez posé les mauvaises questions !

M. Pierre Mauger. C'est ainsi que, dans votre projet de budget pour 1985, nous ne relevons qu'une mesure nouvelle intéressant les anciens combattants, celle d'un rattrapage de 1 p. 100 à compter du 1^{er} octobre 1985. En revanche, il ne comporte aucune mesure concernant les familles des morts, le rétablissement de la proportionnalité des pensions et les anciens d'A.F.N.

C'est pourquoi ce projet de budget paraît difficilement acceptable par le monde combattant. Et pourtant, en ce qui concerne le rapport constant, toutes les associations d'anciens combattants que j'ai consultées sont unanimes : il serait parfaitement possible, compte tenu notamment de la forte diminution du nombre des parties prenantes, d'insérer pour l'année 1985 deux étapes supplémentaires au rattrapage en prévoyant 1 p. 100 à compter du 1^{er} janvier et 1 p. 100 à compter du 1^{er} juillet, ce qui permettrait, sur l'ensemble de l'année, un rattrapage de 3 p. 100, de telle sorte qu'il resterait 3,86 p. 100 à rattraper dans la loi de finances pour 1986.

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. Le retard est trop lourd !

M. Pierre Mauger. Dans ces conditions, ne vous étonnez pas si, en maintenant vos positions, vous déclenchez la colère du monde combattant.

Car votre proposition — regardons-la d'un peu plus près — n'est vraiment pas très raisonnable. 1 p. 100 en 1985, 1,86 en 1986 et 4 p. 100 dans les budgets de 1987 et 1988 : c'est vraiment se moquer du monde !

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. Indécent !

M. André Delehedde. Vous avez la mémoire courte, monsieur Mauger !

M. Pierre Mauger. Votre proposition, monsieur le secrétaire d'Etat, ne précise ni le mois ni le quantième de l'application des mesures et reporte au-delà de 1986 les derniers 4 p. 100 du rattrapage.

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. C'est honteux !

M. Pierre Mauger. Il ne faut pas, en effet, être grand clerc pour s'apercevoir que ces derniers 4 p. 100 représentent incontestablement les 4 p. 100 d'indemnités de résidence et d'indemnités spéciales accordées aux fonctionnaires, pour lesquels les services des finances ont été dans l'obligation de céder par rapport à leur volonté d'introduire ce pourcentage dans les éléments du calcul de rattrapage.

Ainsi, les services se vengent. Et vous, vous laissez faire.

Ne vous étonnez donc pas, devant cette attitude, que le monde combattant vous retire petit à petit son estime. En effet, sur ce point du rattrapage du rapport constant, la position des anciens combattants est claire et ferme : aucune part du rattrapage ne doit être différée au-delà de 1986, et rien ne les fera changer d'avis.

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. Indécent !

M. Pierre Mauger. Vous vous répétez tout le temps, monsieur Vuillot ! Vous manquez de vocabulaire !

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. Parce que vous vous répétez vous-même !

M. Pierre Mauger. Le deuxième point qui les choque dans ce projet de budget, ce sont les suppressions d'emplois : 300 emplois — 113 à l'administration centrale et 187 dans les services extérieurs — sont supprimés au secrétariat d'Etat. De plus, 70 le sont dans les services de l'office national des anciens combattants, dont 20 postes d'assistants sociaux et 5 secrétaires généraux des services départementaux. Cette décision gouvernementale est jugée comme très grave, car ce n'est pas la première fois que l'on supprime des postes, et, si cela continue, l'office n'aura bientôt plus les moyens en personnel d'assurer sa mission.

Sans doute le secrétariat d'Etat voit-il petit à petit ses missions et ses travaux diminuer en importance. Mais il n'en est pas de même pour l'office, bien au contraire, puisque les anciens combattants demandent que les veuves des anciens combattants, ascendants et descendants soient pris en charge par l'office alors qu'ils ne le sont pas actuellement.

Il faut donc que cesse cette manœuvre qui consiste à supprimer chaque année les postes prétendument non pourvus, alors qu'en réalité, s'ils n'ont pas été pourvus, c'est parce qu'on n'a pas fait les concours nécessaires pour les pourvoir...

M. François Loncle. Vous ne voulez plus de fonctionnaires !

M. Pierre Mauger. ...sinon à terme il n'y aura plus ni de secrétariat d'Etat aux anciens combattants ni d'offices. C'est peut-être d'ailleurs ce que souhaite le Gouvernement mais ce n'est pas ce que veulent les anciens combattants ; ils le disent bien haut et ne l'accepteront jamais.

D'autant qu'ils m'ont signalé que, si l'on veut bien lire avec attention votre budget, il existe des crédits qui ne sont pas employés et qui pourraient très bien être utilisés pour financer un certain nombre de postes dans les offices départementaux.

Ainsi les crédits concernant le comité des amitiés africaines, qui sont reconduits chaque année, ne sont plus employés depuis que l'Algérie est devenue indépendante ; ils représentent un certain montant qu'il suffirait de transférer pour pouvoir maintenir, comme je l'ai dit, un certain nombre de postes dans les offices départementaux. Vous devriez regarder cela de près, monsieur le secrétaire d'Etat.

Quant à la campagne double pour les anciens d'Afrique du Nord, nous savons que, jusqu'à présent, l'administration s'y oppose sous prétexte que cette mesure coûterait très cher : environ 1 500 millions de francs annuellement et 250 millions de francs pour l'amélioration des carrières.

Cela est faux. Les associations d'anciens combattants qui ont fait une enquête approfondie à ce sujet, sont à même d'affirmer que cette mesure n'aurait d'effet qu'à partir de 1990 et qu'en suite l'évaluation du coût de la mesure et du surcroît annuel dû aux bonifications de carrière serait très inférieur aux chiffres avancés par les services de la rue de Rivoli.

Là encore, on constate une mauvaise volonté flagrante de la part du Gouvernement qui ne veut pas prendre en considération une juste et raisonnable revendication du monde combattant.

Quant à la pathologie des anciens d'Afrique du Nord, on constate que le problème de la présomption d'origine pour reconnaître les droits à pension aux anciens militaires d'Afrique du Nord se pose avec acuité et que la commission ministérielle sur la pathologie des A.F.N. installée par vous, monsieur le secrétaire d'Etat, voici maintenant plus d'un an et demi, n'a tenu pendant cette période que trois réunions.

En conséquence, il est demandé que les travaux de cette commission soient accélérés et que son rapport soit déposé rapidement, même si ses conclusions ne vont pas aussi loin que le souhaiteraient les anciens combattants.

Il est en effet absolument indispensable que les anciens d'Afrique du Nord, malades, se voient reconnaître le droit à pension auquel leur situation de santé et leur passé militaire leur donnent droit et que figure sur ces titres — c'est du moins leur souhait — la mention « guerre » et non celle d'« Afrique du Nord ».

J'ai déjà mentionné le vœu de tous les anciens combattants de voir les ayants cause de leurs camarades décédés, et en particulier les veuves, reconnus comme ressortissants de l'office. Ce vœu est d'ailleurs appuyé par de nombreuses délibérations de conseils généraux et municipaux ainsi que par le conseil d'administration de l'office qui, dans sa séance du 21 juin, a pris une délibération dans ce sens.

Je terminerai en appelant votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la retraite mutualiste du combattant. Le monde combattant souhaite que la retraite qui a été fixée au 1^{er} janvier 1984 à 4 300 francs soit portée pour 1985 à 5 200 francs ; que, de plus, ce nouveau montant soit indexé sur la valeur du point des pensions et retraites servies aux anciens combattants ; enfin, que la forclusion, qui frappe au niveau de la participation de l'Etat à 25 p. 100 les détenteurs du titre de « reconnaissance de la nation » depuis le 31 décembre 1983, et qui interviendra au 31 décembre 1986 pour les titulaires

de la carte de combattant soit levée pour tous les conflits et s'apprécie, à l'avenir, dans un délai de dix années à partir de la date de délivrance du titre ou de la carte d'ancien combattant à l'intéressé.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que je tenais à vous dire à l'occasion de la discussion de votre projet de budget. Comme vous le voyez, mes critiques sont sévères...

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. Irresponsables !

M. Pierre Mauger. ...mais je vous prie de noter que ce ne sont pas les miennes propres, mais celles de tous ceux qui, anciens combattants ou victimes de guerre, dépendent de votre secrétariat d'Etat.

Je l'ai déjà dit : dans sa forme actuelle, pour toutes les raisons que je viens d'exposer, ce budget est inacceptable et c'est pourquoi le groupe du rassemblement pour la République que je représente à cette tribune s'opposera à son adoption. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. Monsieur le président, je voudrais poser une question à M. Mauger.

M. le président. Monsieur Vuillot, en tant que rapporteur de la commission saisie au fond, vous pouvez prendre la parole quand vous le souhaitez, sauf à demander, le cas échéant, à interrompre l'orateur.

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. L'orateur qui vient d'intervenir a fait état des positions du monde combattant. Nous les connaissons bien, puisque nous ne cessons de dialoguer avec lui. Après examen, nous essayons de satisfaire ses revendications comme en témoigne ce projet de budget pour 1985 qui, sur certains points, permet des avancées importantes.

Cela dit, la question que l'on se pose après l'intervention de M. Mauger est la suivante : quelle est la position de son parti ? Le leader, au plan national, de son mouvement nous propose de réduire le budget de l'Etat et de nous débarrasser de 35 000 à 40 000 fonctionnaires par an. Quelle est sa position sur le nombre de fonctionnaires nécessaires au secrétariat d'Etat aux anciens combattants ?

M. François Loncle. Cela s'appelle de la démagogie !

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. Oui, ces propos sont totalement démagogiques et je crois qu'ils seront pris comme tels. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. René André. En matière de démagogie, vous êtes un connaisseur !

M. le président. La parole est à M. Mauger.

M. Pierre Mauger. Mon cher collègue, je ne sais pas si vous écoutez le monde combattant mais vous l'entendez bien mal. Il est, en effet, tout à fait opposé à tout ce que vous dites.

M. Hyacinthe Santoni. C'est exact !

M. Pierre Mauger. En ce qui concerne mon intervention, je note que si vous m'avez écouté, vous n'avez rien retenu.

Je confirme, au nom de mon mouvement, l'ensemble des propos que j'ai tenus. Je n'ai fait que rapporter l'inquiétude exprimée par le monde combattant. J'ai d'ailleurs tenu ce discours à de nombreuses reprises chaque fois que je recevais les diverses associations, comme peuvent en témoigner les parlementaires qui, comme moi, font partie du conseil parlementaire des anciens combattants, où l'on ne vous voit guère ! Si vous assistiez à ses réunions et si vous preniez langue avec les anciens combattants, vous vous apercevriez qu'ils contestent votre point de vue et ne l'approuvent jamais. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. François Loncle. Arrêtez de dire des contrevérités !

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. Vous êtes donc en désaccord avec M. Chirac !

M. le président. La parole est à M. Tourné.

M. André Tourné. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre projet de budget n'est pas bon. C'est l'avis de toutes les associations d'anciens combattants, toutes générations confondues. Je les ai rencontrés toutes et je peux vous faire part de leur inquiétude.

Pourquoi votre projet de budget n'est-il pas bon ? D'abord parce que, au titre III, 300 emplois sont supprimés. Vous avez dit et répété que ce ne sont pas des suppressions parce qu'il s'agit d'emplois vacants. Mais si un homme ou une femme meurt à la tâche ou prend sa retraite après avoir travaillé pendant trente-cinq ans dans un office, et si son emploi devenu vacant n'est pas pourvu, ce sont deux suppressions d'emplois qui interviennent puisqu'il n'est pas remplacé.

A l'heure actuelle, beaucoup d'anciens combattants sont au chômage et des problèmes de secours se posent. Ce sont les offices qui doivent les traiter comme ils doivent traiter ceux qui se posent aux orphelins ou aux veuves qui sont dans la même situation. Il n'est donc pas possible d'accepter une telle mesure. Continuer dans cette voie conduirait inévitablement à la suppression progressive de ce monument qu'a toujours été le

ministère des anciens combattants dans un pays qui, en cinquante ans, a connu cinq guerres et vingt-cinq années d'hostilités. Car c'est cela, la France !

Que lisons-nous à la page 58 du fascicule budgétaire ? Cent vingt et un milliards d'anciens francs sont supprimés au titre IV ! Pourquoi ? Parce que nombreux sont les anciens combattants qui meurent, non seulement ceux de la guerre de 1914-1918, dont la moyenne d'âge est de quatre-vingt-dix ans, mais d'autres aussi, car aujourd'hui, il n'y a pas d'âge pour mourir, comme chacun le sait.

À la page 59, il est question de la « poursuite de la résorption de l'écart au titre du rapport constant », pour 1 p. 100 à partir du 1^{er} octobre 1985. Cela ne représente que trois douzièmes d'une année ! Pour le reste, on laisse entrevoir 1 p. 100 en 1986, les 4 p. 100 restants devant être réglés en 1987 ou 1988. C'est pour le moins désagréable ! On n'empêchera pas les hommes de l'opposition d'aujourd'hui de relever que tout est prévu pour donner un caractère particulier à l'élection présidentielle de 1988. Comment peut-on faire des choses pareilles ! (Très bien ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

J'ai dit ici, m'adressant au Président de la République, avec lequel j'ai commencé ma vie parlementaire en 1946, que s'il ne tenait pas les engagements pris, les saints de glace sortiront des urnes municipales. Cela figure au *Journal officiel* du 20 mai 1982, il y a trente mois. Hélas ! ils sont sortis des urnes municipales !

Non, ce projet n'est pas acceptable, et c'est ce que les anciens combattants disent partout. Je lance donc un appel car j'estime qu'il est encore possible de vous aider, monsieur le secrétaire d'Etat. Il faut renvoyer ce projet en commission et discuter pour trouver un arrangement !

Hier, je me suis amusé à relire les débats du mois de mai 1949. M. Bétolaud était à votre place et M. Maurice Petsche était ministre des finances. Le premier déclarait : « Moi, je veux bien, mais le ministre des finances ne veut rien entendre ». M. Maurice Petsche, dont on disait à l'époque qu'il était lié à la banque Lazard — moi, je ne connais pas cette banque (*sourires*)... mais qui était un homme affable, s'est levé, m'a pris par le bras et m'a dit : « Tourné, je ne peux pas accepter que l'on donne cet argent aux anciens combattants parce que si je le fais je ne pourrai pas refuser d'en donner aux autres catégories sociales ! »

Aujourd'hui, nous ne sommes pas tout à fait dans la même situation, mais je crains que cela n'en prenne le chemin !

En commission, je me suis abstenu, au nom du groupe communiste, dans l'espoir qu'il y aurait du nouveau en cours de route. Hélas ! il n'y a rien de nouveau ni aujourd'hui ni à l'horizon ! Je demande donc le renvoi de votre projet de budget.

Rien non plus pour les petites pensions, rien pour les veuves, les ascendants et les orphelins et pas davantage pour les victimes de la déportation du travail.

En ce qui concerne les séquelles des résistants — hélas ! elles sont nombreuses — rien de nouveau non plus ! Pas plus que pour certains déportés étrangers ou maquisards partis de Savoie et de Haute-Savoie pour aller se battre dans les rangs des maquisards italiens.

En ce qui concerne la Légion d'honneur pour les anciens de 1914-1918, dont la moyenne d'âge est de quatre-vingt-douze ans, rien de nouveau ne semble se manifester.

En ce qui concerne la retraite mutualiste, dont d'autres ont parlé, j'espère au moins que sur ce plan quelque chose sera entrepris.

Et puis, il y a le quarantième anniversaire de la Libération de la France, et la pire des choses — ce serait même un non sens historique — serait d'ignorer la part qu'a prise chaque allié à notre libération.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la France est faite de sang versé. La France a grandi, elle a retrouvé sa liberté après beaucoup de pleurs et beaucoup de souffrance. Il n'est donc pas possible que l'on tourne le dos aux droits des anciens combattants et des victimes de guerre.

Certes il y a de bonnes choses dans ce budget, et je l'ai dit devant la commission. Mais tant de problèmes restent encore à régler !

De grâce ! amis de la majorité, ne vous mettez pas à dos les anciens combattants et les victimes de guerre !

J'entendais tout à l'heure un camarade socialiste, que j'écoute toujours avec le même intérêt en commission des affaires culturelles, familiales et sociales, vous demander de régler le problème de l'application du rapport constant au cours de la présente législature. Je suis d'accord avec lui, mais rien ne semble venir.

Au mois de mai 1982, je le rappelle, je me suis permis de tutoyer le Président de la République pour lui dire : François, si tu ne tiens pas tes engagements, les saints de glace sortiront

des urnes municipales. Certains collègues prétendent qu'il s'agissait d'engagements portant sur l'ensemble du septennat. Jamais de la vie !

M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial. Si !

M. André Tourné. Jamais de la vie, monsieur le rapporteur ! Vous ne pouvez pas produire un document qui le confirme !

M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial. Si, une lettre, sur ce point précis, monsieur Tourné.

M. André Tourné. La preuve : notre malheureux secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants lui-même a laissé entendre que le retard de 14,26 p. 100 serait réglé ! Il est vrai qu'il a fait son *mea culpa*. Ce sont des choses qui arrivent, vous savez, même chez les secrétaires d'Etat !

M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial. Vous faites erreur, monsieur Tourné !

M. André Tourné. Non, il n'a jamais été question du septennat.

M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial. Mais si !

M. André Tourné. Non, il n'a jamais été question d'un rattrapage en sept ans !

Moi, je l'ai répété partout, et avec enthousiasme car je sentais que, sur ce sujet, nous marquions des points, les uns et les autres. M. le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants a même déclaré dans des congrès que tout serait réglé en 1985, voire en 1984 !

On prétend aujourd'hui que cela ne correspondait pas aux engagements de M. le Président de la République. C'est alors qu'il fallait le dire, le problème se poserait aujourd'hui d'une autre façon.

Je m'adresse de nouveau au Président de la République, à François Mitterrand. En 1945-1946, nous nous tutoyions. Nous étions ensemble. Nous étions complices pour la bonne cause des anciens combattants. Nous avons fait de bonnes choses à ce moment-là. Lui, il était du petit parti de M. Pleven et moi j'appartenais au grand parti des fusillés issu de la Libération.

J'ai tout fait pour que la solution des problèmes puisse avancer.

Je dis ceci au Président de la République : « François, si tu ne tiens pas tes engagements avant la fin de la présente législature, en 1986, ce ne sont pas les saints de glace qui risquent de sortir des urnes mais ce sont les diables ! » (Applaudissements sur les bancs des communistes. — Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Charles Haby. Cette chute n'est pas digne de vous !

M. le président. La parole est à M. Jean Brocard.

M. Jean Brocard. Je dirai à mon ami Tourné que je n'ai rien d'un diable. Je suis là et je serai à nouveau là en 1986, avec beaucoup d'amis qui ne sont pas non plus des diables.

M. Guy Ducloné. Le diable sait se camoufler !

M. Jean Falala, rapporteur pour avis. Et il y a de bons diables !

M. Jean Brocard. En préambule à mon intervention, je veux vous lire, monsieur le secrétaire d'Etat, parce que vous êtes le ministre de tutelle des anciens combattants, le message que j'ai reçu de l'U. D. A. C. de mon département de Haute-Savoie. « L'U. D. A. C. de Haute-Savoie, réunie en conseil d'administration le 20 octobre à Annecy, après un vote à bulletins secrets, pour 27, contre 2, s'indigne que la France soit représentée au trentième anniversaire de l'insurrection en Algérie. (Très bien ! Très bien ! sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.) Cette insurrection fut pour la France le début d'une guerre longue et meurtrière dont les souffrances et les souvenirs sont encore dans tous les esprits et les cœurs. Renouveau à tous les combattants, en particulier aux harkis qui ont eu le courage de choisir notre camp, et qui sont bien souvent abandonnés, toute notre amitié et tout notre soutien. » (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre communiqué de presse du 27 septembre présente le budget de 1985 comme un budget de redéploiement et de fidélité aux engagements. Je vais m'efforcer, au cours de ces quelques minutes, en citant certaines phrases que vous avez prononcées, de prouver qu'il ne déploie rien et que sa fidélité aux engagements est pour le moins ambiguë.

M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial. Réelle !

M. Jean Brocard. C'est d'abord un budget de stabilité en francs courants et de diminution en francs constants. Vous indiquez ici même, le 27 octobre 1983, que votre budget pour 1984 marquait une pause, reflet de la politique budgétaire du Gouvernement. Que dire alors du budget de 1985, si l'on s'attache aux chiffres, sinon que c'est un budget de régression, sans déploiement et infidèle aux engagements pris ?

Tout à l'heure, le rapporteur de la commission des finances, sur un ton très professoral — il faut l'en excuser car il est effectivement professeur (*Exclamations sur les bancs des socialistes*)...

Plusieurs députés socialistes. Et alors ?

M. Jean-Louis Dumont. On ne vous reproche pas votre métier, nous !

M. Jean Brocard. ... nous a expliqué que ce budget était l'un des meilleurs — il a été directement inspiré par la direction du budget, c'est évident — et il nous a rappelé à l'ordre, allant presque jusqu'à nous infliger une « colle » pour la fin de la semaine !

M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial. Tout à fait !

M. Jean Brocard. C'est absolument anormal et cela prouve qu'il n'a pas dû recevoir — M. Mexandeau ne les lui a sans doute pas envoyés — tous les télégrammes que les parlementaires de toutes tendances ont reçus des anciens combattants.

M. Jean Proveux. Qu'est-ce que vous avez dû recevoir avant 1981 ? (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean Brocard. Rien, car nous n'avions pas fait de promesses, nous ! Vous avez commis là une erreur monumentale !

Ensuite, où en sommes nous du rattrapage des 14,26 p. 100 ? Je vous rappelle ce que vous avez déclaré à l'Assemblée nationale le 13 novembre 1982, monsieur le secrétaire d'Etat : « Je confirme ce que j'ai dit à plusieurs reprises dans des interventions récentes devant les congrès nationaux des grandes associations d'anciens combattants : le rattrapage sera terminé au plus tard dans le budget de 1986. Le 27 octobre 1983, à cette même tribune, vous précisiez : « Je tiens à vous rappeler que l'engagement pris de terminer le rattrapage avant la fin de la présente législature sera tenu. » Je vous renvoie sur ce point à ce qu'a dit notre collègue M. Tourné.

M. Pierre Forgues. Vous n'en avez pas fait autant que nous !

M. Jean Brocard. Où en sommes nous à l'heure actuelle, à dix-huit mois de la fin de la législature ? A 7,40 p. 100, plus 1 p. 100 au 1^{er} octobre 1985. Et vous prévoyez 1,86 p. 100 en plus dans le budget de 1986 et 4 p. 100 dans les budgets de 1987 et 1988.

M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial. Et vous, qu'avez-vous fait ?

M. Jean Brocard. Nous n'avons fait aucune promesse ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean-Louis Dumont. Vous avez accumulé plus de 8 p. 100 de retard !

M. Jean Brocard. Prétendre que le budget de 1985 est fidèle à vos engagements, c'est vraiment prendre les parlementaires et les anciens combattants pour des niais — et je suis bien élevé !

Par ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous rappelle qu'en réponse à une question que je vous ai posée l'année dernière, vous avez précisé, afin de dissiper tout malentendu, que l'intégration de l'indemnité mensuelle spéciale et de l'indemnité de résidence entrain en ligne de compte dans le rattrapage des 14,26 p. 100. Certes, depuis cette date, des modifications sont intervenues, mais je vais y revenir...

Si l'on tient compte du 1 p. 100 de 1984, du 1 p. 100 de 1985 et du 1,86 p. 100 du budget de 1986, il restera encore 4 p. 100 à rattraper dans les budgets de 1987 et de 1988. Il n'est pas raisonnable de penser, comme le fait le Gouvernement, que ces promesses de calendrier au-delà de 1986 recevront l'adhésion des nouveaux élus de 1986. Sans être grand devin, je crois pouvoir affirmer, mes chers collègues, et vous le savez bien, que beaucoup d'entre vous ne siègeront plus sur ces bancs après cette date ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial. Le monde combattant ne vous fait pas confiance !

M. Jean Brocard. Vous en particulier, monsieur le rapporteur, êtes certainement convaincu que vous ne reviendrez pas parmi nous ! (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Reporter au-delà de 1986 la satisfaction de promesses faites par un gouvernement de 1981 constitue une tromperie et une tricherie qui crève les yeux ; d'autant plus que ces 4 p. 100 pour 1987-1988 correspondent exactement à ce que déclarait le secrétaire d'Etat le 27 octobre 1983 : nous serons par conséquent lésés.

M. Pierre Forgues. Ce sont les gouvernements de votre époque qui ont accumulé les retards ! Il faut balayer devant votre porte !

M. Jean Brocard. Monsieur Forgues, je vous en prie ! Je ne préside pas mais écoutez-moi !

M. Pierre Forgues. Ce n'est pas utile !

M. le président. Allons, allons !

M. Jean Brocard. Monsieur Forgues, vous êtes habituellement courtis : soyez-le avec moi !

M. Pierre Forgues. Soyez-le vous-même avec le rapporteur !

M. Jean Brocard. Monsieur le secrétaire d'Etat, des calculs sérieux et précis montrent à l'évidence qu'en tenant compte des économies réalisées en 1983 et prévisionnelles pour 1984, de l'ordre de 1 300 millions de francs, le problème du rattrapage pourrait être définitivement réglé en 1986.

La diminution, hélas ! du nombre des ayants droit suffirait largement, d'après les chiffres mêmes du rapporteur spécial, à assurer l'annulation d'un contentieux qui a trop duré avec le monde combattant.

Voilà pour les engagements non tenus.

Quant au redéploiement, monsieur le secrétaire d'Etat, le terme lui-même prête à sourire lorsque vous annoncez dans le budget de 1985 la suppression de 300 emplois : 113 à l'administration centrale et 187 dans les services extérieurs. Cent trois emplois sont supprimés dans les services de l'office national des anciens combattants, dont 20 postes d'assistante sociale et 5 de secrétaire général des services départementaux.

Bien entendu, ces suppressions interviendront sans licenciements et s'imputeront sur des postes non pourvus ou dont les titulaires partent en retraite. Il y a là encore une tricherie car si les postes considérés ne sont pas pourvus, c'est tout simplement parce que, volontairement, on n'a pas voulu les pourvoir en ouvrant les concours nécessaires.

A ce propos, pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, préciser combien de postes ne seront pas pourvus et si vous prenez l'engagement de les pourvoir ? On est bien loin des années 1981-1982, où il fallait recruter plus de 200 000 fonctionnaires afin de diminuer le chômage ! En 1985, non seulement on ne recrute plus, mais encore on ne remplace pas ceux qui partent.

Alors, parler de redéploiement me paraît bien vain et je ne vous cache pas mes inquiétudes, que j'avais déjà exprimées l'an dernier à cette même tribune, quant à la survie des services départementaux des anciens combattants.

Je n'ai pas le temps de parler de la situation des veuves de guerre. Il faut que l'augmentation des points de la valeur de la pension au taux normal des veuves redevenue annuelle, afin que ce taux atteigne le plus rapidement possible l'indice 500, soit la moitié de la pension d'invalidité au taux de 100 p. 100. Cette amélioration des ressources des veuves ne serait qu'une simple compensation équitable de leurs difficultés financières.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, vous comprendrez aisément que le groupe U. D. F., au nom duquel je m'exprime, ne puisse voter votre budget.

Budget de pause l'an dernier, budget de régression en 1985. Les promesses, tant du Président de la République que du Gouvernement et de vous-même, qui le représentez ce matin, n'ont pas été honorées.

Compte tenu de la diminution croissante hélas ! des ayants droit, il aurait pourtant été facile, sans augmentation du budget, de terminer l'opération de rattrapage en 1984 et, à tout le moins, en 1986.

Aucun engagement ne pouvant être pris ni par le Président de la République, ni par le Gouvernement, ni par nous-mêmes sur les exercices budgétaires 1987 et 1988, le report d'échéance constitue une véritable tromperie. Je le répète : le groupe U. D. F. votera contre votre projet de budget pour 1985, qui ne tient pas compte des réparations morales et matérielles dues à l'ensemble de la grande famille des anciens combattants. C'est un budget de régression et un budget de reniement ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial. Démagogue ! C'est scandaleux !

M. le président. La parole est à M. Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le secrétaire d'Etat, si j'en crois les trois orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, nous serions devant une situation catastrophique dont l'origine remonterait en particulier à 1981. En l'occurrence, l'association « La mémoire courte » aurait beaucoup de travail à faire pour rappeler un certain nombre de vérités.

En effet, près de quatre millions de Français sont concernés par les actions en faveur des anciens combattants ou victimes de guerre, qu'il s'agisse des combattants de la guerre de 1914-1918, de celle de 1939-1945 ou des différents terrains d'opérations où la France a été engagée. Un budget de plus de 26 milliards de francs reflète une relative stabilité en francs courants.

Malgré cette stabilité, le budget que vous présentez aujourd'hui réaffirme la volonté du Gouvernement de tenir les engagements pris par le Président de la République en 1981. Je vous renvoie en effet à ce qui est, depuis cette date, la charte de la majorité, c'est-à-dire les 110 propositions du candidat Mitterrand. Notre volonté de répondre aux préoccupations du monde des anciens combattants apparaissait clairement ; on n'avait jamais répondu à ces préoccupations les années précédentes.

D'importantes mesures ont été prises depuis trois ans. Le rapporteur et vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, les avez soulignées. Je voudrais à mon tour en rappeler quelques-unes, car notre mémoire collective ne peut exister qu'à partir du moment où on l'alimente en permanence.

Qu'il s'agisse de la création d'une commission prébudgétaire se réunissant régulièrement et comprenant des représentants des confédérations, du Gouvernement et du Parlement, qu'il s'agisse des nombreuses tables rondes qui ont lieu sous votre présidence, monsieur le secrétaire d'Etat, afin d'étudier les revendications matérielles ou morales présentées par les associations dans le cadre de cette commission, qu'il s'agisse du rétablissement du 8 mai comme jour férié, qu'il s'agisse enfin de la création des commissions départementales de l'information historique pour la paix, tout est entrepris pour que les anciens combattants aient la juste place que doivent leur conférer leurs actes du passé.

Certes, des problèmes subsistent, mais chacun doit savoir que tout ne peut être résolu du jour au lendemain, d'un coup de baguette magique.

Quelques points me paraissent devoir être soulignés. Le premier concerne le rattrapage de l'écart entre les traitements de la fonction publique et les pensions militaires d'invalidité, le fameux rapport constant. Le rapporteur spécial de la commission des finances a fait une démonstration irréfutable du travail réalisé en ce domaine. Vous avez vous-même précisé, monsieur le secrétaire d'Etat, que 1 p. 100 serait accordé le 1^{er} octobre prochain et qu'il restera moins de 6 p. 100 pour les trois années à venir, soit moins de 2 p. 100 par an. Il convient de poursuivre cet effort et, bien entendu, l'objectif du rattrapage intégral doit être atteint : l'équité et une plus grande justice sociale nous y obligent.

Le deuxième point concerne le problème de la prise en considération de la pension de mutilé parmi les ressources personnelles par la sécurité sociale. Les ressources dont il n'est pas tenu compte sont limitativement énumérées par un décret du 1^{er} avril 1964. Or, la pension de victime de guerre ne figure pas dans cette énumération. Ainsi, il en résulte qu'une victime de guerre gravement atteinte, titulaire d'une pension d'invalidité, se voit refuser la pension de réversion au titre de son conjoint décédé. Aussi, il n'apparaît urgent, monsieur le secrétaire d'Etat, que des mesures soient prises afin d'éviter cette injustice.

Le dernier point porte sur les problèmes liés aux emplois réservés. En effet, un nombre important de handicapés postulant des emplois réservés, sont aujourd'hui en attente d'être affectés. Des lenteurs administratives sont à déplorer, et pourraient être supprimées, ainsi qu'une inadéquation entre la législation en vigueur en ce domaine et le nombre de postes offerts. Il semble donc primordial qu'une révision soit entreprise dans les prochains mois : à n'en pas douter, elle permettrait la solution de ce problème.

Voilà quelques préoccupations parmi d'autres du monde des anciens combattants, amplement soulignées par mes collègues du groupe socialiste. Bien que certains problèmes subsistent, ce budget n'est pas, contrairement à ce qu'on en a dit, un mauvais budget. Les engagements pris par le Président de la République et par le Gouvernement sont en cours de réalisation. Les mesures arrêtées jusqu'à présent concrétisent une tâche déjà importante et montrent que la politique volontariste et la prise de responsabilité du Gouvernement sont respectées.

En conclusion, j'affirme que ce budget est le budget d'un Gouvernement de la parole tenue. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le secrétaire d'Etat, je veux d'abord vous rendre hommage et vous remercier pour l'action que vous avez menée en faveur d'un règlement heureux du fameux problème des incorporés de force et de l'indemnisation des « malgré-nous ».

Toutes les associations et tous les élus d'Alsace et de Moselle se sont battus pour cette indemnisation, qui ne pourra bien entendu jamais prétendre représenter une quelconque rémunération des souffrances endurées, mais équivalait à la reconnaissance, enfin, de la véritable qualité d'incorporé de force. Je tenais donc, monsieur le secrétaire d'Etat, à vous remercier publiquement de votre intervention.

Mais plusieurs problèmes subsistent.

L'un concerne les rescapés du sinistre camp de Tambov, sur lesquels je veux à nouveau appeler votre attention, et en particulier la preuve de leur « séjour » dans ce camp. Lors d'une table ronde, le 27 septembre 1984, vous avez fait part aux responsables de l'association des anciens détenus de vos démarches auprès de votre collègue des finances, en vue de solliciter la suppression de la date arbitraire de foreclusion. Qu'en est-il de cette affaire ?

Le deuxième problème concerne la suppression du cycle de révision triennale relatif aux pensions militaires d'invalidité avant l'attribution du titre définitif. Actuellement, en raison du manque de personnel dans nos directions de Strasbourg et de Metz, les dossiers en révision triennale se croisent avec les demandes d'aggravation et les dossiers en instance de recours devant les tribunaux. Le circuit est engorgé. Pensez-vous supprimer ce cycle de révision triennale concernant les pensions ?

Venons en au projet de budget.

Monsieur le secrétaire d'Etat, à mesurer les réactions de toutes les organisations d'anciens combattants, votre projet de budget pour 1985 soulève, au sein de leurs associations, l'indignation et la consternation. Indignation parce qu'une fois de plus votre gouvernement a renié sa parole par son désengagement et qu'il n'a pas tenu sa promesse de rattraper le rapport constant. Consternation parce que les incidences d'un tel projet de budget sont concrètes et qu'elles atteindront moralement et physiquement dans leur vie quotidienne les personnes concernées.

Avec un montant de 26,2 milliards de francs et une augmentation de 0,7 p. 100 pour l'année à venir, on peut, sans trop de mauvaise foi, taxer un tel projet de budget de régression et constater avec amertume qu'il est encore un budget « sacrifié ». En 1985, en effet, votre budget ne représentera plus que 2,6 p. 100 de l'ensemble du budget de l'Etat. Il reculera ainsi de la huitième à la dixième place des différents départements ministériels.

Je ne voulais pas revenir, pour y insister, sur la précarité de certaines situations d'anciens combattants, sur l'humiliation et la colère avec laquelle elles sont souvent ressenties, mais puisque, au vu de votre budget, vous semblez l'avoir oublié, je vous rappellerai qu'elles concernent des hommes et des femmes auxquels nous sommes redevables d'avoir combattu pour la France et dont nous sommes responsables.

M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial. Il est bien temps d'y penser !

M. Germain Gengenwin. Aucune des dispositions qui caractérisent votre projet de budget, que ce soient celles qui tendent à restructurer les services en diminuant fortement les effectifs, que ce soient celles qui stabilisent l'action sociale en limitant les crédits de l'O. N. A. C. ou celles qui retardent encore le rattrapage du rapport constant en le repoussant après 1986, ne peut se justifier par la diminution constante et régulière des ayants droit.

Il me semble au contraire que l'on aurait pu trouver dans cette diminution des bénéficiaires la possibilité d'améliorer la situation sociale de ceux qui restent.

Peut-être me direz-vous qu'une mesure de rattrapage interviendra au 1^{er} octobre 1985 : il s'agit sans doute du 1 p. 100 de rattrapage pour lequel un crédit de 55 millions de francs est inscrit au projet de budget. L'intention est, certes, généreuse, monsieur le secrétaire d'Etat, mais elle ne suffit pas car 1 p. 100 de rattrapage au 1^{er} octobre 1985, cela correspond en réalité à 0,25 p. 100 pour une année pleine. Cela voudrait donc dire que vingt et un mois seraient nécessaires aux anciens combattants pour que leur soient accordés 2 p. 100 au titre d'un rattrapage entre le 1^{er} janvier 1983 et le 1^{er} octobre 1985.

Et ce qui concerne le calendrier retenu par le Gouvernement pour clore le rattrapage, nous réaffirmons notre souhait, qui est celui des associations départementales, qu'aucune part du rattrapage ne soit différée au-delà de 1986.

Quant aux diminutions d'effectifs, leurs conséquences ne peuvent qu'être malheureuses. Elles risquent d'accentuer encore la lenteur dans les procédures administratives et les études des dossiers. C'est autant d'ayants droit qui devront attendre longtemps. J'ai déjà parlé de l'engorgement des bureaux de Strasbourg et de Metz.

Enfin, je constate que de nombreuses propositions et observations que nous avons avancées l'an dernier n'ont pas été retenues.

Il s'agit d'un problème essentiellement humain qui dépasse nos divergences politiques. C'est pourquoi si, dans ce débat, vous n'améliorez pas les conditions que votre projet de budget réserve aux anciens combattants, nous ne pourrions pas cautionner l'offre au rabais que vous envisagez pour eux. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Vacant.

M. Edmond Vacant. Revoilà l'automne et la ronde budgétaire vécue, parmi ses budgets, le votre, monsieur le secrétaire d'Etat, ou ce qu'il en reste après un bon départ en 1981.

Élu depuis vingt ans sur le plan municipal et depuis douze ans dans cette assemblée, je suis conscient de la crise douloureuse que traverse notre pays et des difficultés que rencontre notre gouvernement.

Je vis chaque jour l'angoisse des familles face aux menaces de licenciements et face aux licenciements eux-mêmes lorsqu'ils se produisent. Je suis au fait de tous ces problèmes, mais, de grâce, monsieur le secrétaire d'Etat, reconnaissez que votre budget, compte tenu de la disparition chaque année d'un grand nombre d'ayants droit, peut se suffire à lui-même pour mener à bien rapidement les revendications du monde combattant. Mais encore faut-il ne pas lui retirer ce triste bénéfice dû à la mort d'un certain nombre d'anciens combattants.

Le budget de 1984 marquait une augmentation de 4,9 p. 100 celui de 1983, celui de 1985 marquerait une augmentation de 0,71 p. 100 seulement.

Le dernier rattrapage du rapport constant a eu lieu le 1^{er} janvier 1983; le prochain rattrapage du rapport constant aura lieu le 1^{er} octobre 1985. Voilà ce que pensent et ce que disent toutes les associations d'anciens combattants! Vingt et un mois entre ces deux rattrapages, un échéancier sans cesse remanié, alors que, sans léser aucun autre budget, il était possible de faire un effort. Cet effort est encore possible, avant qu'il ne soit trop tard.

Excusez mes propos passionnés mais, vous le savez, l'ancien combattant blessé au combat l'emporte quelquefois sur le parlementaire socialiste.

Monsieur le secrétaire d'Etat, d'autres collègues vous détailleront plus et mieux que moi les pérégrinations du rapport constant. Je sais que vous êtes dépendant d'autres ministères et que vous n'êtes pas toujours écouté. Mais après de très bonnes choses — je pense aux 5 p. 100 de juillet 1981 — la reconnaissance du 8 mai, la loi du 4 octobre 1982, le 1 p. 100 de 1983, dont je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, les anciens combattants d'Afrique du Nord — Algérie, Tunisie, Maroc — attendent eux aussi que certains points de leur contentieux soient réglés.

Allons-nous, nous qui avons atteint la cinquantaine attendre — comme le font encore les quelques survivants de la guerre de 1914-1918, qui espèrent quelque Légion d'honneur avant de mourir — d'être nonagénaires pour voir poindre une solution à nos problèmes?

M. Pierre Mauger. Si vous arrivez à cet âge, ce ne sera déjà pas si mal!

M. Edmond Vacant. Sans doute.

Sur les titres de pension des anciens combattants de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, c'est encore la mention « opérations A. F. N. » qui apparaît et non la mention « guerre », qu'il serait plus juste d'attribuer à nos camarades dans le cadre de l'égalité des droits avec les combattants des conflits antérieurs.

Que nous direz-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la campagne double, après la position qu'a prise M. André Labarrère le 10 mai dernier au Sénat, à la suite du rapport unanime de la commission des affaires culturelles?

Il est nécessaire qu'une telle mesure fasse l'objet d'une inscription dans une future loi de finances et que puisse intervenir une négociation au niveau gouvernemental afin que le problème des fonctionnaires et assimilés soit examiné tout comme celui de toutes les autres catégories socio-professionnelles.

Depuis sa première réunion, qui s'est tenue le 31 mai 1983, la commission chargée d'étudier les problèmes de la pathologie, s'est réunie le 9 novembre 1983. Le groupe de travail s'est réuni le 15 mai 1984. Enfin, une nouvelle réunion est prévue pour ce trimestre.

De six mois en six mois, peut-on espérer, monsieur le secrétaire d'Etat, un règlement rapide de ce problème?

Depuis 1973, je lutte dans cet hémicycle pour que soient revus les critères d'attribution de la carte d'ancien combattant aux combattants d'A. F. N. Nous en avons obtenu la concrétisation dans la loi du 4 octobre 1982 dont les décrets d'application sont intervenus le 10 juillet 1983.

De nombreuses cartes ont été attribuées, et c'est très bien, mais il faut déplorer qu'interviennent actuellement des décisions de rejet définitives, alors que toutes les listes des unités combattantes n'ont pas été publiées.

Ne serait-il pas possible d'éviter les recours devant le tribunal administratif ou les recours hiérarchiques auprès du secrétaire d'Etat? De telles démarches dénaturent bon nombre d'anciens combattants qui interrompent leurs investigations.

Comment pourriez-vous travailler dans votre secrétariat d'Etat si aucun concours n'est ouvert pour pourvoir les postes qui seront supprimés?

L'équilibre d'un budget, dans une période de crise, est chose difficile à obtenir, mais sans contester la nécessité d'amélioration des conditions de vie dans les prisons et l'augmentation du budget de la justice de 8 p. 100, les anciens combattants considèrent que leur dévouement à la patrie et à la défense de la liberté passent de ce fait après les problèmes des

délinquants et des criminels de tous ordres. C'est grave, monsieur le secrétaire d'Etat, et cela laisse un goût d'amertume dans la bouche des anciens combattants.

Il y a un an, je vous interrogeais sur les problèmes relatifs aux combattants volontaires de la Résistance et sur les difficultés rencontrées pour la reconnaissance de leur participation à la Résistance. Ces « dénis de justice » peuvent être réglés par une modification de l'arrêté du 16 mars 1983 en instituant une « réglementation spécifique » comme l'avait promis le Président François Mitterrand. Qu'en est-il, monsieur le secrétaire d'Etat?

En conclusion, devant un tel projet de budget, je dirai qu'il est nécessaire que vous exprimiez au Gouvernement, au ministre de la défense et à celui de l'économie, des finances et du budget le grand mécontentement du monde combattant, de toutes les associations, quel que soit leur sigle.

M. Pierre Mauger. Très bien!

M. Edmond Vacant. Maintenant, ne devons-nous plus que participer à des manifestations du 11 novembre, du 8 mai, du 19 mars ou du 14 juillet, en étant ceux que l'on montre aux jeunes générations, ceux que l'on cite en exemple, mais aussi ceux que l'on a décidé de laisser de côté?

Nous avons été l'espérance. Nous sommes aujourd'hui l'oubli, et nous ne pouvons l'accepter.

Vous aurez notre soutien dans la concrétisation d'un certain nombre de nos revendications. Sachez mériter notre considération, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous aurez alors en plus notre respect. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Mathieu.

M. Gilbert Mathieu. Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne vous surprendrai pas en vous disant que votre projet de budget n'est pas celui que nous attendions. Si je porte ce jugement, c'est parce que je connais bien votre secrétariat d'Etat et que j'ai eu l'honneur de rencontrer bon nombre de représentants d'associations d'anciens combattants.

Il est vrai que vous êtes un secrétaire d'Etat « dépensier », dépendant d'un ministre lui-même « dépensier », et soumis à la rigueur et à l'austérité qui cependant ne devraient en aucun cas affecter le monde combattant, toutes catégories réunies.

Si vous me le permettez, je m'adresserai tout d'abord et très brièvement à M. Vuillot, jeune rapporteur, qui n'a pas manqué cette année, comme l'année dernière, d'égratigner l'ancienne majorité.

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. Elle s'est sentie visée?

M. Gilbert Mathieu. M. le rapporteur spécial a aussi commis à mon endroit une erreur en présentant le projet de budget aux anciens combattants de Côte-d'Or en présence des seuls députés socialistes du département et en oubliant, bien sûr, votre serviteur, qui a sans doute la tare de faire partie de l'opposition actuelle, mais qui, outre les fonctions qu'il a exercées à votre département ministériel, a l'honneur de faire partie, à différents titres, de la grande famille du monde combattant.

M. Pierre Mauger. Quel manque de délicatesse!

M. Pierre Micaux. Sectaire!

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. Je vous inviterai l'an prochain, monsieur Mathieu. Je ne pensais pas que cela pouvait vous intéresser!

M. Gilbert Mathieu. Monsieur le rapporteur spécial, j'ai été parlementaire en mission et président du comité des usagers pendant deux ans! Je n'admets pas que l'on puisse dire que rien n'a été fait avant 1981! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jean Proveux. Donnez-nous des précisions!

M. Hervé Vuillot, rapporteur spécial. Précisez aujourd'hui!

M. le président. M. Gilbert Mathieu a tenu la parole, mes chers collègues.

M. Gilbert Mathieu. Les avis de nos deux rapporteurs, monsieur le secrétaire d'Etat, sont très différents. Je déplore, comme M. Jean Falala, qui n'a d'ailleurs pas été ménagé davantage que l'année dernière, que votre projet de budget n'ait progressé que de 13,55 p. 100 alors que l'augmentation du coût de la vie en trois ans a atteint 26 p. 100.

Le rattrapage, qui devait et pouvait être assuré en deux ans, se limitera donc à 1 p. 100 au 1^{er} octobre 1985, pour se donner bonne conscience et ce, bien sûr, avant les législatives de 1986, le solde étant prévu en 1987 et 1988 à la veille de l'élection présidentielle et à la charge du nouveau Parlement qui ne sera pas socialiste, j'en fais le pari! En effet, en 1986, ce seront plutôt les bons diables de M. Tourné qui sortiront des urnes!

Tout cela est d'autant moins sérieux que, hélas, la diminution du nombre des parties prenantes s'accélére d'année en année et libère un volume de crédits qui rendait possible le rattrapage sur deux exercices. Cela me conduit à me demander si votre

gouvernement ne joue pas certaines échéances électorales sur des promesses qui, même si elles étaient tenues, ne seraient que gratuites pour lui.

Le second sujet extrêmement préoccupant à mon sens est bien celui de la suppression d'effectifs dans les directions et les offices.

Je dénonçais, l'année dernière, à cette même tribune, la suppression de trente-sept emplois en 1982, de cent en 1983 et de quatre cent quatre en 1984, soit au total cinq cent quarante et un emplois supprimés. Vous nous aviez alors apporté certains apaisements, tout comme sur le sort des emplois réservés auxquels il a été fait référence tout à l'heure. Voilà que le projet de budget de 1985 fait apparaître la suppression de 370 emplois ; ainsi, 911 emplois auront successivement disparu en quatre ans.

Quant aux directions, je les ai toutes visitées pendant mon mandat et ma mission ainsi que les offices départementaux. Je les connais, soyez-en assuré, monsieur Vouillot !

M. Pierre Mauger. Il ne peut pas en dire autant !

M. Gilbert Mathieu. Ces directions et ces offices ne peuvent, malgré leur qualité et leur dévouement, que je salue ici, faire face aux besoins.

Comment expliquer pareille politique à l'égard de vos services face à un chômage galopant et aux besoins qui sont les vôtres en différents personnels, notamment en assistantes sociales ?

Pourquoi également la stagnation, si ce n'est la régression, des crédits sociaux, dont vous n'ignorez pas la nécessité compte tenu de douloureuses situations et d'une pauvreté trop souvent méconnue ?

Les anciens de 1914-1918 tout comme ceux de 1939-1945, M. Vacant vient de le dire, attendent vainement l'accélération de l'attribution d'un contingent de Croix de chevalier de la Légion d'honneur. Il en est de même pour les responsables des associations dont le volume du travail accompli n'a d'égal que leur dévouement et dont beaucoup d'entre eux sont de longue date proposés pour le moins à l'Ordre national du Mérite.

Ceux d'A. F. N. demandent le droit au bénéfice de la campagne double, la mention « guerre » sur leurs titres de pension et la mise en ordre définitive de l'attribution de la carte du combattant.

Les veuves de guerre, les ascendants et les pupilles sont consternés par l'absence de mesures spécifiques en leur faveur malgré les promesses faites.

Dans mon intervention de l'année dernière, j'insistais notamment sur le modeste vœu des veuves de voir abaisser l'âge fixé pour l'obtention du supplément exceptionnel : mesure possible sans être onéreuse.

Pour ce qui est de la retraite mutualiste, à l'unanimité il est demandé que son plafond soit augmenté avec révision annuelle et son bénéfice élargi à toutes les catégories de ressortissants d'anciens combattants et victimes de guerre.

A propos de retraite, pourquoi, après l'abaissement dont profite la quasi-totalité des secteurs économiques, la retraite du combattant ne serait-elle pas attribuée, elle aussi, à soixante ans ?

Je ne parlerai pas du problème du rapport constant qu'ont évoqué Jean Brocard, mon ami Mauger et M. Tourné. Je pense comme eux qu'il eût été bon, là encore, de tenir les promesses faites en 1981 et d'ailleurs renouvelées l'année dernière.

Pour conclure, je déplore le manque de crédits alloués à nos néeroples, car l'année 1985 méritait mieux. Je souhaite que soient soutenues les actions civiques de paix et de liberté auprès des jeunes.

Telles sont les quelques observations d'ordre général que je voulais vous faire, monsieur le secrétaire d'Etat, en regrettant d'avoir à vous dire que je ne pourrai pas voter, moi non plus, votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial. L'honneur de la démocratie, monsieur Mathieu, c'est que la parole y est libre. Nous avons donc écouté ce matin les orateurs de l'opposition. Mais le devoir imposé par la démocratie, c'est celui de ne jamais raconter n'importe quoi et de nous oublier ni les faits, ni les chiffres, ni l'histoire. (*Protestations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) Sur ce plan, vous avez été particulièrement défaillant ce matin.

Je veux aussi parler du travail en commission. En 1984, aucun membre de l'opposition n'a participé au travail de la commission des finances lors de l'examen du budget des anciens combattants. J'ajoute que c'était déjà le cas en 1983. Par conséquent, depuis que je suis rapporteur du budget des anciens combattants je n'ai pas vu un seul membre de l'opposition en commission des finances pour examiner ce budget.

Monsieur Mathieu, en période de crise, il y a, vous le savez, une grande confusion dans les esprits. Ce matin, je le déplore, nous avons eu des exemples particulièrement frappants de celle qui règne dans les vôtres. Dans la discussion générale, que réclamez-vous ? Moins de crédits et moins de fonctionnaires ! Mais, à l'occasion de chaque projet de budget, vous demandez plus de crédits et plus de fonctionnaires.

Messieurs, il faudra accorder vos violons d'un jour à l'autre, du lundi au mardi.

M. Maurice Dousset. Il ne fallait pas promettre !

M. le président. La parole est à M. Gilbert Mathieu.

M. Gilbert Mathieu. Monsieur le rapporteur, il y a différentes catégories de fonctionnaires.

M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial. Voilà qui est intéressant !

M. Gilbert Mathieu. Tous les fonctionnaires sont de bons fonctionnaires, mais je regrette que l'on « massacre », régulièrement depuis quatre ans déjà, les personnels des directions interdépartementales et des offices.

Monsieur Vouillot, je regrette également que l'année dernière, pour la première fois, le budget des anciens combattants ait été politisé. Et c'est votre faute ! (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial. C'est vous qui en avez fait un problème politique !

M. le président. La parole est à M. Delehedde, dernier orateur inscrit.

M. André Delehedde. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous avons reçu des télégrammes jugeant ce projet de budget inacceptable. Au cours de la discussion, certains orateurs ont également émis un avis négatif. Le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, M. Falala, a estimé que la majorité de sa commission avait voté un mauvais budget. Notre collègue André Tourné l'a également trouvé mauvais. Quant à M. Brocard, il l'a qualifié avec excès de budget de régression et de reniement.

S'agit-il donc d'un mauvais budget ? Certainement pas dans tous les domaines.

Considérons les crédits inscrits au titre de la réinsertion sociale, qu'il s'agisse de l'appareillage ou de la réinsertion professionnelle des handicapés. Dans ces domaines, un grand effort est consenti. De la même manière, les actions médico-sociales enregistrent une nette progression. Les crédits pour les actions civiques et commémoratives augmentent de 14,5 p. 100, ce qui n'empêche pas d'aucuns de prétendre que rien n'est fait — cela me paraît contraire à la vérité. Dans ce dernier domaine, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut donc vous rendre hommage, vous avez beaucoup travaillé et, vous avez annoncé, pour l'année prochaine, votre intention de poursuivre votre action.

Cependant, les parlementaires et les associations d'anciens combattants ont réagi une fois encore à l'annonce de la suppression de postes. Nous sommes capables, en cette période de difficultés, mais pas seulement à cause de la rigueur, de comprendre qu'une certaine normalisation, régulation et rationalisation sont nécessaires. Toutefois, des questions se posent à nous, qui n'ont rien à voir avec la rationalisation.

D'abord, nous ne pouvons considérer comme une conséquence de la rationalisation le manque de postes d'encadrement dans les services départementaux de l'office. Un réel problème se pose à ce sujet.

Ensuite, la rationalisation une fois opérée, reste la question des postes vacants qui doivent donner lieu à concours et servir à la promotion sociale. Il ne faut pas qu'ils soient en quelque sorte « gelés ». Si tel devait être le cas, monsieur le secrétaire d'Etat, nos associations représentatives ne comprendraient pas. Il me paraît possible d'accomplir un effort à brève échéance dans ce domaine.

Je regrette un peu la disparition de la communauté de souvenirs, de défense des droits et d'idéal que l'on percevait généralement lors des discussions antérieures sur le budget des anciens combattants. Certes, parlementaires, nous avons un rôle politique à jouer, mais la mesure avec laquelle M. Falala a assumé son rôle me paraît tout à fait normale. Notre collègue ne considère pas que ce budget est bon ; il nous l'a expliqué en des termes tout à fait acceptables. (*Très bien ! Sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Charles Haby. Voilà une leçon, monsieur Vouillot.

M. André Delehedde. En revanche, l'anathème ne doit pas être de mise dans les discussions de cette assemblée. Nous devons penser avant tout à ceux à qui ce budget est destiné et à tout ce que nous leur devons.

M. Charles Haby. Très juste.

M. André Delehedde. Nous devons, c'est vrai, être constamment à l'écoute des associations. Celles-ci craignent essentiellement, dans ce projet de budget, qu'il ne leur soit demandé de supporter deux fois les effets de la rigueur.

Du courage civique, les anciens combattants en ont, ils l'ont prouvé ô combien ! Ils remplissent leur devoir civique en tant que contribuables et lorsque des cotisations de solidarité leur sont demandées, ils ne rechignent pas. Mais ils pourraient être inquiets qu'on leur demande de payer une fois de plus, notamment en retardant le rattrapage du rapport constant. En quelque sorte, ils pourraient être « civiquement » taxés une nouvelle fois sur quelque chose qui n'a rien à voir avec une rémunération ordinaire, car il s'agit d'un droit, le droit de réparation, important et unique. Ce droit correspond à un devoir de toute la nation.

Nous comprenons parfaitement les inquiétudes des anciens combattants et nous avons le devoir de leur répondre autrement que sur le ton de la plaisanterie. Mon collègue M. Brocard, dont j'apprécie l'humour, a brodé à longueur d'intervention, sur l'expression : « Qui ne promet rien ne doit rien ! ». Curieuse attitude ! Ce n'est pas ainsi que les anciens combattants peuvent espérer quelque chose dans les années à venir. M. Brocard vend un peu prématurément la peau d'un ours dont les anciens combattants ne peuvent attendre grand-chose. Les mots « tromperie », « tricherie », « régression », « reniement », c'est trop, trop en tout cas pour être cru, et ces termes ne correspondent pas aux caractéristiques de ce projet de budget.

Certes ce dernier est difficile. Il faudra y revenir. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande instamment comme plusieurs de mes collègues du groupe socialiste, notamment M. Proveux, que des progrès soient accomplis, en particulier sur un point qui paraît essentiel, le rapport constant.

Avant 1981, il n'y avait rien de fait : 5 p. 100 au 1^{er} juillet 1981 ; 1,4 p. 100 au 1^{er} janvier 1983 ; 1 p. 100 au 1^{er} novembre 1984. Et voici un nouveau calendrier que vous venez de fixer : 1,85 p. 100 en 1986 et 4 p. 100 pour 1987 et 1988. Monsieur le secrétaire d'Etat, sans vous tenter de procès d'intention, lors de la commission budgétaire élargie du 20 mars 1984, je vous ai dit ma première réaction : laisser 4 p. 100 après 1986 apparaître comme la volonté de différer ces 4 p. 100 — on a bien voulu les considérer comme ne devant pas entrer dans le rattrapage parce qu'il s'agissait de l'indemnité mensuelle spéciale et de points d'indemnité de résidence.

Toutes les apparences du vraisemblable m'incitent à affirmer qu'il faut absolument « se décrocher » de ces 4 p. 100 en 1986, en 1987 et en 1988. Un effort supplémentaire doit être accompli afin de bien montrer que l'intégration n'est pas « remise dans le panier » et que nous nous en tenons à la position que vous avez définie lors de la commission budgétaire élargie de mars 1984.

Mon cher collègue Tourné, avec tous le respect que je vous dois et toute l'admiration que je vous porte, je ne pense pas que le report de la fin du rattrapage soit lié : l'élection présidentielle, et à la volonté d'accorder quelque chose à ce moment-là. Les difficultés actuelles sont telles qu'il est bien plus raisonnable de concevoir que les exigences de la rigueur — plutôt que des calculs strictement politiques — ont imposé ce report ou un autre.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens aussi à vous rendre hommage parce que vous avez pensé — et j'imagine que cela répond en partie aux préoccupations de notre collègue Tourné — à inscrire 1 000 033 francs de mesures nouvelles pour la commémoration du quarantième anniversaire de la Libération de 1945 et des événements de 1915, année de la guerre des tranchées.

Avant de terminer, je rappellerai quelques-unes des revendications exposées par mes collègues et que les associations expriment régulièrement.

D'abord, le bénéfice de la campagne double pour les anciens d'A.F.N. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande de veiller à ce que vos services ne nous répondent plus, comme dans cette annexe II du rapport de M. Vouillot : « Les services militaires accomplis en Algérie au titre des opérations du maintien de l'ordre entre le 31 octobre 1954 et le 30 juin 1964 doivent donner lieu au bénéfice de campagne simple ».

Non ! Les opérations de « maintien de l'ordre » pour les anciens d'A.F.N. cela ne signifie plus rien. On nous a octroyé la carte du combattant. J'ai été le rapporteur ici de la loi du 4 octobre 1982 qui a accordé de meilleures conditions d'attribution. Non, vraiment, on ne peut plus nous parler de ces opérations de « maintien de l'ordre ».

En revanche, il faut absolument travailler maintenant sur la pathologie. Certains ont été traumatisés dans leur chair. D'autres sont restés malades de ce qu'ils ont vécu lors des opérations d'Afrique du Nord. Il est essentiel de préciser cette

pathologie. De même, il est urgent, et il s'agit là d'une question irritante, de porter sur les titres de pensions la mention « guerre ».

Ce qui a été dit sur la nécessaire revalorisation de la retraite mutualiste a mon assentiment et celui du groupe socialiste. Nous espérons recevoir le 1^{er} janvier 1985 d'autres bonnes nouvelles.

Actuellement, il est difficile de bien appliquer la loi du 4 octobre 1982, et donc de délivrer à un rythme satisfaisant les cartes du combattant aux anciens d'Afrique du Nord. Il est nécessaire que le délai de forclusion soit reporté : dix années après la délivrance de la carte, c'est un délai correct, me semble-t-il.

Enfin, nous souhaiterions que les veuves puissent bénéficier du patronage et des services de l'Office. Nous l'avons déjà demandé. Il faut que cette dernière revendication soit prise en compte.

Je reviens sur un autre petit point. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai déjà exposé que les épouses de prisonniers de guerre ayant poursuivi l'activité professionnelle de leur mari pendant la période de captivité de celui-ci avaient de fait accompli un devoir civique. Il paraît souhaitable que ce devoir soit reconnu et qu'elles reçoivent un avantage en matière de retraite.

Telles sont les quelques remarques que je tenais à présenter. Votre projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat, comprend des éléments positifs, mais il laisse subsister un grand point d'interrogation. Certes, il est animé par une volonté que nous comprenons, mais il se situe en même temps dans un contexte difficile.

Je souhaite que vous nous apportiez des améliorations qui permettront à notre groupe de voir valorisé son vote positif. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures quarante-cinq, est reprise à onze heures cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous en arrivons maintenant aux questions.

Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant : groupe socialiste par période de trente minutes ; groupe du rassemblement pour la République par période de vingt minutes.

Pour le groupe socialiste, la parole est à Mme Lecuir.

Mme Marie-France Lacuir. Malgré la rigueur et la nécessité de poursuivre la lutte contre l'inflation et le chômage, de préparer l'avenir de notre pays et d'assumer la troisième révolution industrielle, les anciens combattants ne doivent pas être sacrifiés. Ils ont déjà tant donné pour préserver cet avenir !

S'agissant des veuves de combattants, le Président de la République avait pris des engagements.

Le Gouvernement s'est assigné comme objectif de porter le taux normal de la pension de veuve à l'indice 500, les autres pensions d'ayants droit devant subir une augmentation proportionnelle. Ne serait-il pas possible d'accomplir, dès 1985, un premier pas, même limité, en cette direction ?

La reconnaissance du sacrifice subi par les familles des morts devrait entraîner l'assouplissement des conditions d'ouverture des droits à pension de veuve.

La réalisation de cet objectif, je le sais, est d'autant plus délicate qu'elle implique une modification du régime des présomptions d'imputabilité. Il est compréhensible que les personnes ayant contracté leur invalidité à l'occasion des services rendus à la nation soient avantagées. En revanche, le rôle de soutien des épouses et les sacrifices qu'elles supportent ne varient pas en fonction de l'origine de l'invalidité de leur conjoint. Aussi, est-il difficile de leur faire admettre que la veuve de l'invalidé militaire bénéficie d'une pension alors que la veuve civile n'a droit à rien dans la plupart des cas.

De manière plus générale, les conditions d'ouverture du droit à pension de veuve me semblent par trop restrictives. Ne pourrait-on dissocier l'attribution de la pension de réversion du degré d'invalidité de l'époux décédé ? La réversibilité de la retraite du combattant au conjoint survivant peut-elle être envisagée ?

Les épouses de combattants et de prisonniers de guerre qui ont remplacé leur mari dans l'exploitation agricole ou dans le commerce familial pendant la guerre ne voient pas ces années prises en compte pour leur retraite personnelle. Et pourtant quelle double activité ce fut pour elles !

Enfin, je voudrais reconnaître ici la part accordée dans ce projet de budget au développement de l'action sociale en faveur du monde combattant. L'office national des anciens combattants interprète largement sa mission sociale et continue d'apporter une aide aux veuves pendant un an après le décès de leur

époux. Cependant, l'isolement et la détresse subsistent, eux, définitivement. Il serait donc légitime qu'elles puissent bénéficier de la protection de l'O. N. A. C. jusqu'à la fin de leur vie. A cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'entendez-vous par l'« aide administrative » de vos services en faveur des veuves ?

Sur cet ensemble de questions concernant les veuves, nous ne vous demandons pas, monsieur le secrétaire d'Etat, de prendre des mesures immédiates, mais au moins de fixer un calendrier. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je répondrai globalement aux intervenants.

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi de vous faire remarquer que la règle sur laquelle est fondée cette procédure des questions exige une réponse immédiate de votre part.

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je me plie à la règle. Toutefois, je me propose d'apporter, après cette phase de questions, une réponse globale aux différents orateurs qui sont intervenus dans la discussion des crédits.

M. le président. J'en prends note.

Vous avez la parole, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat. Pour ne pas me répéter, je répondrai en même temps à MM. Proveux, Brocard et Mathieu, qui m'ont interrogé sur le même sujet que Mme Lecuir.

Je crois utile, pour fixer les idées, de vous fournir quelques chiffres représentant le coût des mesures catégorielles réclamées par les associations.

Porter à l'indice 500 toutes les pensions de veuves et d'orphelins qui sont actuellement, soit au taux normal — indice 463,5 — soit au taux de réversion — indice 309 — représenterait, en 1985, une dépense supplémentaire de 8 700 000 francs.

Porter le taux normal de la pension de veuve de guerre à l'indice 500, sans condition d'âge, avec augmentation proportionnelle du taux de réversion et du taux spécial, sur la base d'un effectif global de 194 300 veuves et orphelins, représenterait, en 1985, une dépense supplémentaire de 521 millions de francs.

Quant au rétablissement de la proportionnalité des indices de pensions de 10 à 100 p. 100, il devrait tenir compte de la diversification des situations actuelles selon que le pensionné est invalide de 10 à 80 p. 100, ou de 85 à 95 p. 100 sans bénéficier des allocations de grand mutilé, ou de 85 à 95 p. 100 en bénéficiant des dites allocations.

Tous ces éléments ont été pris en compte pour évaluer le coût de la mesure qui, si elle était adoptée en 1985, serait de l'ordre de 1,5 milliard de francs pour un effectif global de 480 049 invalides pensionnés.

J'envisage, je le rappelle, de faire des propositions en la matière à la commission de concertation budgétaire. En outre, je n'oublie pas qu'en avril 1981, le Président de la République a pris à l'égard des veuves un engagement dont il est bon de rappeler la teneur car il faut que l'on sache de quoi on parle. M. François Mitterrand écrivait à l'époque, en ce qui concerne les familles des morts : « Quant à la revalorisation des pensions de veuve, d'orphelin et d'ascendant, elle va dans le sens du relèvement du pouvoir d'achat des allocations de type social versées aux familles les plus démunies, relèvement qui constitue une des priorités de la politique économique que je compte entreprendre pour rétablir l'emploi et la croissance dans notre pays. » Il ajoutait, s'agissant des pensions d'invalidité, de veuve, d'orphelin et d'ascendant : « Mon intention est de reprendre la formule de la commission tripartite qui, je crois, vous a paru positive à l'expérience et qui ne souffre, à présent, que du mauvais vouloir du Gouvernement qui en a suspendu le fonctionnement. Cette nouvelle table ronde pourrait aboutir dans un délai limité à de nouvelles propositions au Gouvernement pour résoudre les différents problèmes de montant des pensions en les assortissant d'un ordre d'urgence et d'un calendrier. »

Ces engagements du Président de la République constituent la charte de mon action. Il est bien évident qu'en ce qui concerne les veuves, les ascendants et les orphelins, c'est toujours dans cette perspective que je travaille, même si les contraintes budgétaires m'ont empêché pour l'instant d'aboutir.

Vous avez posé d'autres questions, madame Lecuir, sur les veuves d'anciens combattants. Ces questions rejoignent celles de M. Delehedde auquel je réponds également. Seules les veuves pensionnées au titre des différents conflits sont comptées au nombre des ressortissants de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre. A ce titre, elles disposent de quatre sièges au sein du conseil d'administration de l'office qui regroupe trente-six représentants ou représentantes des différentes catégories de ressortissants.

Les veuves d'anciens combattants, non pensionnées, ne sont pas représentées en tant que telles au sein de ce conseil. Elles bénéficient cependant de l'aide sociale de l'office, notamment grâce aux secours qui leur sont accordés dans l'année qui suit le décès de leur conjoint en vue de couvrir, en partie, les frais de dernière maladie et d'obsèques de leurs époux, ancien combattant.

Conformément au vœu unanime des associations d'anciens combattants, j'ai décidé de permettre aux veuves d'anciens combattants de bénéficier désormais de manière permanente de l'assistance administrative de l'office national. Les directives nécessaires ont été diffusées par la circulaire n° ON 3497 du 27 mars 1984.

Je vous répondrai maintenant, madame Lecuir, sur la non-réversibilité de la retraite du combattant au profit de la veuve. En dépit de son appellation actuelle, la retraite du combattant — qui était d'ailleurs qualifiée à l'origine « d'allocation » du combattant — ne constitue en aucune façon une pension de retraite. Ainsi que le précise l'article L. 255 du code des pensions militaires d'invalidité, elle est en effet accordée en témoignage de la reconnaissance nationale. Un tel témoignage de reconnaissance ne peut, bien entendu, être que strictement personnel. C'est la raison pour laquelle le même article écarte la possibilité de la réversion de cette retraite.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Dumont.

M. Jean-Louis Dumont. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre actions au sein du secrétariat aux anciens combattants et victimes de guerre vise, entre autres, à garder dans la mémoire collective le souvenir des luttes qu'a menées notre pays pour la liberté et la démocratie et, d'autre part, à en porter témoignage auprès des jeunes générations.

Tous ces efforts remarquables seront vains si les traces du passé ne sont pas sauvegardées, si le souvenir s'estompe, si les monuments, les stèles, les musées et les mémoriaux sont laissés à l'abandon, notamment parce que les associations gestionnaires n'ont pas les moyens de les entretenir.

Pour que cette mission de sauvegarde que vous avez assignée à votre secrétariat d'Etat soit remplie et que le monde combattant sache que sera pérennisé et entretenu en permanence, pour l'honneur de la France et de ses combattants, le souvenir des combats, quelles réflexions, quelles mesures et quelles actions entendez-vous mener afin de coordonner les efforts, d'éviter les dispersions et d'assurer la continuité du travail effectué par les associations d'anciens combattants, en particulier par celles d'anciens combattants de la Première Guerre mondiale ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat. Je comprends que le député de Verdun me pose cette question très importante concernant les crédits accordés aux nécropoles. Ma réponse à M. Dumont vaudra pour M. Mathieu, qui m'a interrogé sur le même problème.

La loi confie à l'Etat l'entretien à perpétuité des sépultures de 1 120 000 militaires et patriotes tués au cours d'opérations de guerre. Ces sépultures sont réparties, en France, dans 256 nécropoles et 2 740 carrés militaires de cimetières communaux et, à l'étranger, dans 235 cimetières et carrés militaires situés dans cinquante huit pays.

Cette mission conduit à réaliser deux catégories d'opérations : D'abord, l'entretien courant des pelouses, plantations et constructions, auquel on peut ajouter l'accueil des visiteurs, est assuré par 430 agents en France et 82 salariés à l'étranger. Les sépultures militaires situées dans les carrés communaux sont le plus souvent entretenues par les communes auxquelles est versée chaque année une petite indemnité de 8 francs par tombe.

Ensuite, la rénovation des cimetières, monuments, chapelles et autres édifices qui s'y trouvent inclus et qui sont détériorés par le temps ou les intempéries. Ces gros travaux sont assurés par les entreprises privées selon la procédure des marchés publics.

Le secrétariat d'Etat doit, pour mener à bien cette mission, surmonter certaines difficultés, en particulier le vieillissement de la plus grande partie des cimetières et monuments construits après la guerre de 1914-1918, dont certains présentent un intérêt historique, mais qui accumulent des détériorations auxquelles il ne peut plus être porté remède qu'en procédant à une rénovation d'autant plus coûteuse qu'aucun programme de travaux n'a été établi et aucun crédit dégagé à cette fin durant plus de vingt ans. La très grande dispersion des cimetières est également un obstacle ; elle constitue une entrave à l'organisation rationnelle des services chargés de l'entretien. Aussi un programme prioritaire a-t-il été établi en fonction des moyens financiers qui ont pu être dégagés en 1984 et 1985.

De plus, la nouvelle mission que le Gouvernement a assignée à mon secrétariat d'Etat, à savoir l'information historique, passe aussi par la mise en valeur de tous les monuments, de toutes les nécropoles qui matérialisent en quelque sorte la mémoire collec-

tive. En 1984, les commissions départementales de l'information historique ont eu à recenser tous les monuments dans chaque département. Cette recherche a déjà abouti à la publication d'inventaires très précis et très intéressants, ainsi qu'à la réalisation d'un film que je puis louer à ceux qui le désirent et qui s'intitule *La mort monumentale*. C'est donc dans le sens d'un approfondissement de l'information historique que je prends en charge l'entretien des nécropoles et de tous les monuments qui représentent l'aspect tangible de cette mémoire collective que j'ai reçu pour mission d'entretenir et d'enrichir. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question, à laquelle s'associe mon collègue René Rouquet, porte sur le rattrapage du rapport constant auquel — on le sait — les anciens combattants sont profondément attachés.

Le retard des pensions sur le salaire du fonctionnaire de référence ayant été fixé à 14,26 p. 100, un premier résultat a été obtenu en 1981, grâce à un rattrapage de 5 p. 100. La promesse qui avait été faite alors a donc été tenue, ce qu'ont parfaitement reconnu les anciens combattants. En 1982, le rattrapage n'a pas été poursuivi. En 1983, vous avez accordé 1,4 p. 100, en précisant que les 3 p. 100 de l'indemnité de résidence pour les fonctionnaires et le 1 p. 100 de l'indemnité spéciale ne compteraient pas dans le rattrapage. Les anciens combattants vous ont exprimé leur satisfaction pour ces décisions.

A la date du 1^{er} janvier 1984, il restait donc 7,86 p. 100 à rattraper. Or, d'après les calculs effectués par le ministère de l'économie, des finances et du budget, il y aurait eu, en 1983, près de 900 millions de francs de crédits non utilisés dans l'exercice budgétaire. Cette somme aurait permis de rattraper au moins trois points. Ainsi, au premier janvier 1984, le retard n'aurait plus été que de 4,86 p. 100, et on aurait pu aisément le combler dans les exercices de 1984, 1985 et 1986.

En réalité, pour 1984, vous avez annoncé 1 p. 100 d'augmentation à compter du 1^{er} novembre, soit 0,5 p. 100 d'augmentation en année pleine. C'est peu. Au 1^{er} janvier 1985, il restera ainsi 6,86 p. 100 à rattraper. A cette fin, vous prévoyez une augmentation de 1 p. 100 dans le budget de 1985, de 1,86 p. 100 dans le budget de 1986 et de 4 p. 100 répartis sur les exercices de 1987 et 1988.

Vous savez que le monde combattant désapprouve ce calendrier. L'augmentation de 1 p. 100 à compter du 1^{er} novembre 1985, inscrite dans le projet de budget, représente une somme de 55 millions de francs, soit 220 millions de francs en année pleine.

Avec les crédits non utilisés en 1984 — il y en a toujours — et compte tenu de la disparition des parties prenantes, ne serait-il pas possible, monsieur le secrétaire d'Etat, de consentir un effort supplémentaire pour accorder une augmentation de 1 p. 100 dès le 1^{er} janvier 1985? Les anciens combattants, qui sont aussi des citoyens et connaissent en tant que tels les conséquences de la rigueur, n'ont pas à la subir une seconde fois en tant qu'anciens combattants. A ce titre, si j'ose dire, ils ont déjà donné. Je suis persuadé qu'ils apprécieraient ce geste à sa juste valeur. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. André Tourné. Très bien!

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat. En vous répondant, monsieur Sueur, je m'adresse à tous les députés qui m'ont interrogé sur le rattrapage du rapport constant, car c'est effectivement le problème numéro un du monde combattant.

Vous me demandez s'il serait possible d'accorder 1 p. 100 supplémentaire dès le 1^{er} janvier 1985, compte tenu des crédits non utilisés et de la disparition des parties prenantes.

Vous connaissez mon souci d'accélérer le rattrapage. Mais vous savez également que les crédits prévus au titre IV pour les chapitres de la dette viagère ont été ajustés en 1985, comme d'ailleurs en 1984. S'il est vrai que le disponible en fin de gestion 1982 était important: 921 millions de francs — du fait d'ailleurs des effets du rapport constant qui a répercuté le blocage des salaires de la fonction publique au dernier trimestre de 1982 —, il n'en a pas été de même en 1983, année où le solde s'est trouvé limité à 200 millions de francs, soit une erreur d'appréciation de moins de 1 p. 100 par rapport aux dotations initiales. Les derniers chiffres connus pour 1984 me permettent d'affirmer que les crédits prévus pour cette gestion seront tout justes suffisants, puisqu'au 26 septembre, on enregistrait un solde négatif de 97 millions de francs.

Enfin, il est prévu en 1986, dans le calendrier retenu par le Gouvernement, 1,86 p. 100 de rattrapage. Je ne désespère pas que nous puissions faire mieux pour qu'il reste le moins possible à rattraper en 1987 et en 1988. Tous mes efforts sont consacrés en permanence à obtenir du Gouvernement une accélération de ce rattrapage.

A ce sujet, je voudrais à nouveau lire un passage de la lettre que François Mitterrand, alors candidat à l'élection présidentielle, a adressée à M. René Peyre, président de l'U.F.A.C., le 23 avril 1981. Les gens de bonne foi ici présents me diront si elle contient le moindre engagement concernant l'échéancier:

« Je vous indique de la manière la plus nette que mon intention, si j'accepte à la présidence, est de demander au Gouvernement l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à ce rattrapage. Mon souci de restaurer l'équilibre des finances publiques me conduira à proposer un échelonnement de ce rattrapage. Toutefois, la première provision budgétaire, couvrant environ le tiers du rattrapage, devra être inscrite dès le collectif budgétaire de 1981 qui sera soumis au Parlement au mois de juillet de cette année. »

Cela a été fait. Personne ne peut donc dire, à l'heure actuelle, que les engagements présidentiels n'ont pas été tenus. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

La seconde question qui se pose est celle du pouvoir d'achat. L'évolution des traitements de la fonction publique en 1984, et vraisemblablement en 1985, me conduit à penser qu'il faut veiller, en effet, à ce que la stricte application du rapport constant n'aboutisse pas à une diminution du pouvoir d'achat des pensionnés. Je note cependant que les mesures d'intégration de l'indemnité mensuelle spéciale et des points d'indemnité de résidence prises en 1982 et en 1983, qui n'ont pas été intégrées dans le rattrapage mais qui ont bénéficié aux pensionnés, ont permis à ceux-ci de bénéficier d'une légère avance par rapport au traitement de la fonction publique. Je ne souhaite pas que cette avance fonde en 1984 et en 1985 pour conduire à une amputation du pouvoir d'achat des pensionnés. Je suis très vigilant à cet égard. Aussi ai-je demandé à mes services d'entreprendre, en liaison avec les départements ministériels également concernés, une étude sur les mesures propres à éviter ce risque. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. André Tourné. Sans décrocher, parce que l'idée est en l'air!

M. le président. La parole est à M. Alain Brune.

M. Alain Brune. Monsieur le secrétaire d'Etat, outre les problèmes du rattrapage du rapport constant, et parallèlement à la volonté de traiter les anciens d'Afrique du Nord sur un pied d'égalité avec leurs aînés, l'action sociale et médico-sociale de l'office national des anciens combattants est primordiale pour assurer la protection matérielle et morale de ses ressortissants.

A cet égard, deux orientations me semblent indispensables. D'une part, l'assistance administrative: informer, conseiller, orienter les anciens combattants dans le domaine social est essentiel, tout particulièrement pour les plus âgés et les plus démunis. D'autre part, la médicalisation progressive des maisons de retraite: doter les foyers d'une section d'aide aux personnes âgées contribue à faciliter l'accueil de ces personnes qui ont perdu une certaine autonomie mais dont l'état de santé ne justifie pas pour autant une hospitalisation. Dans ces deux domaines, quelle est et quelle sera votre politique?

Je vous poserai enfin deux questions souvent évoquées par le monde combattant.

Premièrement, serait-il possible d'autoriser les services départementaux de l'office à intervenir dans le domaine social et au-delà d'un an, à titre exceptionnel, dans les cas les plus douloureux de veuves d'anciens combattants non pensionnés? Vous avez abordé la question sur le plan administratif; je me situe sur le plan social et au-delà d'un an.

Deuxièmement, serait-il possible d'alléger la procédure d'attribution des cartes de combattant volontaire de la Résistance et de combattant au titre de la Résistance, notamment en ce qui concerne la validation des témoignages par le liquidateur national, d'une part, et le remplacement de la règle de l'unanimité par celle de la majorité, d'autre part?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la moyenne d'âge des ressortissants de l'O.N.A.C., qui s'élève de manière sensible, se situe actuellement à soixante-cinq ans. L'action de l'établissement public en matière sociale doit, de ce fait, s'orienter vers l'aide aux personnes âgées, selon trois axes principaux: assistance sociale et administrative, maintien à domicile, hébergement.

L'assistance administrative consiste à conseiller, à orienter vers les services compétents, à aider à remplir formulaires et dossiers. C'est une des tâches prioritaires des cent services départementaux de l'office national, dont l'action est prolongée par l'institution de permanences tenues dans les principales villes de chaque département et par une concertation étroite avec les associations et les correspondants locaux.

Le maintien à domicile suppose des aides financières. Celles-ci proviennent d'une subvention de l'Etat, des ressources propres à l'office national et des collectes du Bleu de France. Des instructions ont été données pour que la moyenne de ces

aides soit relevée afin de leur conserver un caractère efficace. Une part essentielle de ces aides sert à financer des travaux d'équipement qui permettent aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible à leur domicile. Un effort particulier a été accompli pour participer aux frais d'aide ménagère en faveur des ressortissants qui se trouvent dans une situation difficile et qui ne peuvent prétendre à l'aide ménagère de droit commun.

Enfin, dans le domaine de l'hébergement, l'office poursuit la rénovation de ses quatorze maisons de retraite et fera porter ses efforts sur la création de sections d'aide aux personnes âgées — les S. A. P. A. — dont six fonctionnent déjà avec succès. Leur effectif est complet; l'action sera poursuivie en fonction des disponibilités financières.

En ce qui concerne le second volet de votre question, qui porte sur l'attribution de la carte de combattant volontaire de la Résistance, je répondrai en même temps à M. Vacant. Là encore, il faut en revenir aux engagements présidentiels :

« Résistant moi-même, je suis particulièrement sensible à votre préoccupation de mieux faire respecter les droits des résistants et des victimes du nazisme, que la réglementation actuelle aboutit à léser. Les conditions de preuve mises à l'attribution des différents titres ne sont en effet guère compatibles avec les circonstances de la clandestinité et aboutissent, dans divers cas dont j'ai eu connaissance, à de véritables dénis de justice. Je ferai donc étudier par le Gouvernement une réglementation spécifique, applicable aux situations des résistants et des victimes du nazisme ayant dû entrer dans la clandestinité. »

L'étude ainsi annoncée s'est accompagnée d'une concertation et a abouti à la réglementation en vigueur, sur laquelle il ne me semble pas inutile de faire le point.

L'attestation de durée de service, délivrée par l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, tient compte des activités de résistance accomplies par les intéressés, dont la durée pourra entrer dans le calcul de la retraite professionnelle tous régimes. La portée de ce document, de même que les conditions de sa délivrance, ont été examinées au cours de la concertation avec les associations de résistants qui a précédé l'adoption des dispositions du décret n° 82-1080 du 17 décembre 1982, publié au *Journal officiel* des 20 et 21 décembre 1982, et de l'arrêté interministériel du 16 mars 1983, publié au *Journal officiel* du 25 mars 1983. Il a été décidé, à l'issue de cette concertation, de déconcentrer au plan départemental la délivrance des attestations de durée des services aux nouveaux bénéficiaires de la carte de combattant volontaire de la Résistance.

Quant à la délivrance de cette carte, qui peut également se faire à l'échelon départemental, elle demeure subordonnée aux conditions statutaires antérieures qui sont les suivantes :

La règle générale est de justifier de l'appartenance à une formation homologuée par l'autorité militaire pendant au moins trois mois avant le 6 juin 1944. A défaut de cette homologation, les postulants à la carte de combattant volontaire de la Résistance doivent apporter la preuve de leur activité de résistance au moyen de deux témoignages sur l'honneur établis par des personnalités notoirement connues de la Résistance et visés par le liquidateur national du mouvement de résistance dont relevait l'attestataire.

Si les conditions de date et de mode de preuve que je viens de rappeler ne sont pas remplies, les services de résistance peuvent ouvrir droit à la carte du combattant. Pour chaque département géographique, le ministère de la défense a fixé la date extrême de libération. C'est de cette date qu'il est tenu compte pour calculer avec précision la période d'activité de résistance retenue pour l'appréciation des droits à la reconnaissance du titre de combattant volontaire de la Résistance.

Cependant, nous avons pris en considération le cas particulier que constituent les poches — par exemple, Lorient ou Saint-Nazaire — et nous avons repoussé le moment retenu pour leur libération à une date qui tienne compte des derniers combats qui s'y sont déroulés.

En ce qui concerne les modalités d'attribution de cette carte de C.V.R., la déconcentration à l'échelon départemental des décisions en la matière a fait l'objet d'un arrêté ministériel du 16 mars 1983. Une association a introduit un recours en Conseil d'Etat contre les dispositions de cet arrêté, mais cela ne fait pas obstacle à des contacts tendant à aplanir les difficultés relevées. Ce contentieux est en cours, mais je tiens à donner quelques brèves explications à ce sujet.

Lorsque j'ai organisé la concertation avec les associations de résistants, je me suis appuyé sur la lettre rédigée par François Mitterrand lorsqu'il était candidat aux élections présidentielles. Nous reconnaissons donc qu'il pouvait y avoir eu des dénis de justice, tenant notamment au fait qu'il était difficile d'apporter des preuves, en raison des conditions mêmes de la clandestinité.

Nous devons tout à la fois réparer ces dénis de justice et — c'est un devoir pour moi — sauvegarder l'authenticité des faits de Résistance.

Le compromis entre ces deux exigences que j'ai proposé a été accepté par les associations pour lesquelles j'avais organisé cette concertation. Il tendait à permettre la prise de décision sur le plan départemental, au lieu de faire revenir tous les dossiers à l'échelon national, mais à condition qu'il y ait unanimité. C'est cette règle de l'unanimité qui est actuellement remise en cause.

Voilà l'état de la question fait honnêtement. Je répète que la concertation continue et j'espère bien parvenir à un accord définitif.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Charles Haby.

M. Charles Haby. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre projet de budget pour 1985 traduit, selon vous, deux orientations de base : le redéploiement et la fidélité aux engagements.

La fidélité aux engagements devrait conduire à respecter les droits des pensionnés. Pourtant les chiffres relatifs à la dette viagère pour 1985 font apparaître une diminution de leur nombre. Or nombreux sont mes collègues qui, comme moi-même, sont régulièrement sollicités à cause de retards constatés dans la liquidation des pensions à tel point que je me demande si le nombre des dossiers « en rade » n'est pas supérieur à la décroissance de celui des pensionnés.

Je me permets de citer quelques exemples pour étayer mon point de vue dont le premier concerne un habitant de ma circonscription, admis à pension temporaire le 1^{er} septembre 1981 au taux de 50 p. 100, porté à 55 p. 100 cette année. A ce jour l'intéressé n'a pas perçu le moindre centime de sa pension. Dans un autre cas le bénéficiaire d'une pension temporaire, au taux de 60 p. 100, valable du 26 mai 1982 au 26 mai 1985, attend toujours le premier versement. Je pourrais continuer cette énumération, car les exemples ne manquent pas.

Dans ces conditions, monsieur le secrétaire d'Etat, estimez-vous vraiment que la France tienne un engagement de fidélité vis-à-vis de ceux qui ont tant donné à la patrie ? A mes yeux, si un tel engagement était réel, nos pensionnés ne devraient pas attendre des années avant de percevoir le premier versement de leur pension.

Je voulais également vous poser une question sur la révision triennale des pensions militaires d'invalidité avant attribution définitive. Mon collègue, M. Gengenwin vous ayant interrogé à ce sujet, j'attends votre réponse.

Je me permets cependant de vous faire une suggestion : ne serait-il pas possible d'éviter les engorgements dans le cycle de liquidation des pensions, qui subissent des retards de plusieurs mois voire de plusieurs années ? Une façon simple de réduire cette charge excessive consisterait à supprimer les révisions triennales. Cela serait d'autant plus judicieux que l'âge avancé des bénéficiaires ne permet plus d'espérer une amélioration des infirmités contractées en captivité, bien au contraire. Du gain en heures de travail et des économies qui résulteraient de la suppression de nombreuses opérations d'expertise, résulterait un avantage financier qui plaide logiquement en faveur de la simplification consistant à attribuer le titre définitif des pensions militaires d'invalidité à l'issue de la première période triennale.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, me donner votre sentiment sur ces deux questions ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, il est bien évident que les délais sont encore trop longs. Je m'en suis inquiété personnellement, d'autant que le Président de la République a fixé au Gouvernement un certain nombre de règles, concernant en particulier l'administration. Il a dit : il faut expliquer clairement et agir vite. C'est ce que j'essaie de faire.

C'est donc pour agir vite que j'ai engagé une vaste restructuration de tout le secrétariat d'Etat en essayant de mettre en place des moyens techniques et administratifs plus efficaces et de nature à permettre un règlement plus rapide des dossiers. Cette restructuration est en cours, et je porte toute mon attention à l'accélération des procédures, que ce soit au niveau central l'Alsace et la Moselle où il y a des dossiers que l'on ne retrouve pas ailleurs. Je suis donc très vigilant sur la rapidité d'action de mon administration.

Quant à la révision triennale, je sais qu'elle est jugée sévèrement par de nombreux ressortissants de ce régime. Malheureusement, elle découle des dispositions de l'un des articles du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. Pour satisfaire cette revendication, il faudrait donc

réviser le code, c'est-à-dire intervenir par la voie législative. Vous me répondez sans doute que cela est facile et qu'il suffit de présenter un projet de loi. Je préfère cependant aborder cette question en concertation avec les associations, au sein de cette commission budgétaire que j'ai créée dès ma prise de fonctions. Ce sont en effet les associations qui ont fixé l'ordre de priorité du règlement d'un certain nombre de problèmes dont le plus important était le rapport constant. Je vais donc interroger la commission budgétaire à ce sujet et nous verrons si les associations sont d'accord pour revoir le code sur ce point.

M. le président. La parole est à M. André.

M. René André. Je veux revenir brièvement sur le problème du rapport constant pour évoquer moins son rattrapage qui inquiète, bien sûr, tout le monde combattant, que la crainte qui naît du retard que prennent les traitements de la fonction publique.

En effet, compte tenu du retard pris par les traitements de la fonction publique par rapport à l'accroissement du coût de la vie, l'application stricte du rapport constant risque d'aboutir un jour à une diminution du pouvoir d'achat des pensions d'invalidité. Or il serait inacceptable pour tout le monde combattant que les pensions d'invalidité soient amputées d'une partie de leur pouvoir d'achat par l'application d'un mécanisme d'indexation qui a justement été créé pour les protéger.

Monsieur le secrétaire d'Etat, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour que, dans le cadre du rapport constant, puisse être préservée la valeur des pensions d'invalidité et de la retraite du combattant ?

Le second sujet que je tiens à évoquer est cher, non seulement à tout le monde combattant mais, je puis le dire, à l'ensemble de la nation. Il a trait aux anciens de la guerre 1914-1918. Envisagez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pendant qu'il en est encore temps, d'accorder un contingent supplémentaire et significatif de croix de la Légion d'honneur pour les quelques survivants de la guerre 1914-1918 ?

Enfin, la suppression de 370 emplois fait naître bien des craintes notamment quant au fonctionnement des services départementaux de l'O. N. A. C. Vous connaissez les retards qui ont été pris dans l'étude des dossiers de pensions, particulièrement de ceux des veuves de guerre, et dans la délivrance des cartes d'ancien combattant aux anciens d'Afrique du Nord. Quelles mesures, monsieur le secrétaire d'Etat, allez-vous prendre en dépit de ces suppressions d'emplois pour faire face à l'attente légitime des ressortissants de l'office et pour éviter que ces retards ne se pérennisent ?

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat. Le mécanisme d'indexation sur les traitements de la fonction publique est le principe même du rapport constant. Vous voulez, sinon le remettre en cause, du moins l'approfondir, si je puis dire.

Le rapport constant, qui a d'ailleurs été instauré par François Mitterrand lorsqu'il était ministre des anciens combattants, tend à maintenir un lien entre l'augmentation des traitements de la fonction publique et celle des pensions. Tant que les traitements de la fonction publique augmentent régulièrement, le rapport constant s'applique et il est, bien sûr, favorable aux pensionnés. Si, comme c'est le cas aujourd'hui, il y a une certaine stagnation des traitements de la fonction publique, celle-ci se répercute inévitablement sur le rapport constant. Mais cela tient à la définition même de ce dernier.

Je reste évidemment très vigilant en la matière et je veille notamment à ce que le pouvoir d'achat des pensionnés soit maintenu. Ainsi, le fait que les indemnités de résidence et les indemnités mensuelles spéciales n'aient pas été intégrées dans le rattrapage du rapport constant, c'est-à-dire qu'elles jouent à l'extérieur du rapport constant alors qu'elles ne bénéficient pas aux fonctionnaires en exercice, constitue un avantage pour les pensionnés. On peut ainsi, dans cette mesure, combler, au moins en partie, la diminution du pouvoir d'achat qui pourrait résulter de la stagnation des traitements des fonctionnaires.

Cela dit, la question est importante et je demeure très vigilant au maintien du pouvoir d'achat des pensionnés. Nous étudierons, toujours en concertation avec les associations, au sein de la commission prébudgétaire, la meilleure façon de suivre attentivement l'évolution de ce problème.

En ce qui concerne les anciens combattants de 1914-1918, je vous indique que leur nombre est actuellement évalué à 145 000 environ. Parmi eux, 35 000 sont pensionnés de guerre.

Le Président de la République a toujours tenu à honorer les intéressés d'une manière particulière. Ainsi, par décret du 30 juillet 1981, il a décidé de leur réserver un contingent supplémentaire de 1 000 croix de chevalier de la Légion d'honneur, s'ajoutant aux 2 500 croix précédemment attribuées pour la

période 1979-1981. Cette dotation a permis de récompenser tous les anciens combattants de la guerre 1914-1918, titulaires d'au moins trois titres de guerre.

Un nouveau décret, daté du 31 octobre 1983, a fixé les contingents de croix de la Légion d'honneur pour la période 1982-1984. Il a réservé un contingent exceptionnel de 3 000 croix de chevaliers de la Légion d'honneur aux anciens de 1914-1918, médaillés militaires, blessés ou cités. Sur ce contingent, 2 000 croix ont récompensé, depuis 1982, des anciens combattants de la Grande Guerre, médaillés militaires, titulaires de deux titres de guerre et davantage. Dans le cadre de cette dotation, un millier d'entre eux seront encore décorés au titre de l'année 1984, en particulier à l'occasion du 11 novembre prochain.

Enfin, je puis préciser que, de 1959 à 1984, plus de 30 000 anciens combattants de la Grande Guerre ont été nommés dans le premier ordre national, non compris les matilés, les réservistes et les décorés à titre civil. Cela montre l'intérêt attaché à récompenser les mérites acquis par ces vétérans.

En ce qui concerne les suppressions d'emplois, ma réponse intéressera la presque totalité des intervenants, ce qui m'évitera de me répéter dans mon intervention finale.

Ainsi que je l'ai indiqué, les suppressions d'emplois qui doivent intervenir au cours du prochain exercice seront rendues possibles par l'adaptation des structures du département à ses missions, par la modernisation des moyens de gestion, par l'achèvement du programme informatique, par la mise en place progressive des moyens bureautiques et par le redéploiement des personnels vers les secteurs en expansion tels que la réinsertion sociale et professionnelle des handicapés et l'information historique pour la paix.

Je compte par ailleurs mettre en œuvre, en 1985, de nouveaux indicateurs de gestion des personnels pour arriver à une meilleure gestion prévisionnelle des emplois. Une structure a été mise en place à cet effet au sein de la direction de l'administration générale de mon département. Il en sera de même d'ailleurs à l'O.N.A.C.

Vous pouvez compter sur moi pour veiller à ce que le service public soit toujours de qualité et j'interviendrai auprès de mes collègues si des problèmes ponctuels se font jour, afin que des solutions soient trouvées dans les meilleurs délais, notamment sous forme de concours et de postes en surnombre. Je tiens également à ce que mes personnels — auxquels je veux rendre hommage à cette occasion — aient des perspectives de carrière dignes de la compétence et du dévouement dont ils font preuve pour le plus grand bien de nos ressortissants. Je veillerai à ce que la qualité du service public soit maintenue. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Santoni.

M. Hyacinthe Santoni. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, permettez-moi avant toute chose de lire l'un des nombreux télégrammes que nous avons tous reçus des associations d'anciens combattants. « Budget anciens combattants inacceptable. Les cinquante-deux sections de l'Union fédérale des Bouches-du-Rhône demandent le rejet. Les combattants et victimes de guerre des trois générations du feu s'indignent de la présence officielle du Gouvernement français le 1^{er} novembre à Alger. Ceci constitue une insulte à la mémoire de tous nos morts tombés pour le drapeau français. Demande annulation présence officielle. »

Monsieur le secrétaire d'Etat, après tous mes collègues qui vous ont interrogé sur ce sujet soit oralement ce matin, soit par voie de questions écrites ou par le dépôt de propositions de loi, je souhaite vous rappeler que des mesures s'imposent quant à l'attribution aux combattants d'Afrique du Nord du bénéfice de la campagne double sur lequel le Président de la République s'était lui-même engagé dès 1981.

Au moment où l'on préfère se joindre aux cérémonies du souvenir de la Toussaint rouge de 1954 en Algérie, je souhaiterais savoir si le Gouvernement, qui semble oublier les intérêts des anciens combattants d'Afrique du Nord et privilégier ceux du pouvoir algérien, reste toujours préoccupé par cette inégalité flagrante et comment il compte y remédier. Une réponse précise permettrait d'apaiser le mécontentement qui règne chez toutes celles et tous ceux qui ont vécu en Algérie, qui ont combattu en Algérie et contribué au développement de ce pays, parfois au péril de leur vie.

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'émotion est grande dans le monde combattant et chez les rapatriés d'Afrique du Nord. C'est pourquoi, je profite de la tribune qui m'est offerte pour appeler solennellement votre attention sur la nécessité d'apaiser les passions.

Directeur d'école publique dans le département des Oasis, j'ai vécu moi-même le drame algérien. Certains de mes collègues ont été martyrisés et, croyez-moi, ce sont des moments difficiles à évoquer. Comme les expéditeurs de ce télégramme qui repré-

sentent l'honneur de la France, je trouve inadmissible que le Gouvernement s'associe à la commémoration de l'assassinat de sept victimes innocentes le 1^{er} novembre 1954. Ceux qui ont souffert n'ont pas encore oublié. Afin qu'ils puissent pardonner le plus vite possible, évitez de rouvrir des plaies qui sont encore très vives. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Laurain, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, en ce qui concerne le problème des cérémonies du 1^{er} novembre à Alger, je me permettrai, bien évidemment, de vous prier de poser la question à mon collègue ministre des relations extérieures. Je pense d'ailleurs que ce sera fait cet après-midi dans le cadre des questions au Gouvernement.

Pour ma part, c'est la commémoration du souvenir des morts du conflit algérien que j'ai en charge.

Le Président de la République a estimé qu'il convenait désormais de franchir une nouvelle étape significative, afin de commémorer avec toute la dignité nécessaire le souvenir du conflit algérien, sans pour autant modifier la position prise en 1981 concernant la reconnaissance officielle d'une date, 19 mars, 16 octobre ou toute autre.

Dans cet esprit, le Président a arrêté les dispositions suivantes qui s'appliqueront à l'ensemble des organisations concernées :

Le choix de la date reste laissé à l'appréciation de chaque organisation ;

Aucune des dates n'a un caractère officiel et n'est reconnue en tant que telle par les autorités gouvernementales.

Pour les manifestations nationales — Arc de Triomphe, Notre-Dame-de-Lorette, etc. — et locales, les pouvoirs publics seront représentés par le préfet de région ou du département, entouré des fonctionnaires qui participent habituellement aux cérémonies commémoratives. Le Président souhaite que tous les préfets considèrent comme une obligation d'être présents ; ils ne pourront se faire représenter que si des motifs impérieux ne leur permettent pas d'être présents personnellement. A Paris, il s'agira du préfet de la région Ile-de-France.

Aucun membre du Gouvernement ne participera à ces cérémonies, sauf s'il s'y trouve à un autre titre, notamment à raison des mandats locaux qu'il exerce dans les départements : maire, président du conseil général, etc.

La présence du Gouvernement pourra toutefois être prévue pour les anniversaires significatifs, par exemple en 1987, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du 19 mars 1962 ou à l'occasion du dixième anniversaire du 16 octobre 1977.

Pour les manifestations qui n'auront pas lieu au chef-lieu du département, les autorités civiles locales participeront aux cérémonies comme pour le 8 mai ou le 11 novembre. C'est en particulier le cas, s'il y a lieu, pour les sous-préfets dans les arrondissements.

L'organisation des cérémonies, le choix de la date, de l'heure et du lieu incombent aux organisations concernées et n'appellent aucune participation des pouvoirs publics de l'Etat : ceux-ci se rendent aux invitations qu'ils ont reçues.

Pour la participation de l'armée, des instructions sont données par le ministre de la défense.

Il y a lieu de souligner tout particulièrement que ces nouvelles mesures ne constituent en aucune façon un privilège ou un traitement de faveur pour l'une quelconque de ces associations qui continuent d'être toutes traitées avec un même souci d'égalité.

Un grand nombre d'orateurs ont évoqué des problèmes relatifs aux anciens d'Afrique du Nord.

J'indique d'abord que l'ouverture du droit au bénéfice de la campagne double est indépendante de la possession de la carte du combattant.

Les lois du 9 décembre 1974 et du 4 octobre 1982, relatives à l'attribution de la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord, sont donc sans incidence en la matière. Actuellement les intéressés ont droit à la campagne simple.

En ce qui concerne le bénéfice de la campagne double, je considère ce vœu comme légitime — je l'ai dit devant les congrès des associations concernées — au regard de l'égalité des droits qui doit exister entre toutes les générations du feu. Mais vous en connaissez aussi le coût élevé. Il n'était pas possible, dans l'immédiat, de faire droit à cette demande pour des raisons financières.

En effet, cette mesure, qui s'appliquerait aux pensions déjà liquidées, concernerait environ 230 000 militaires retraités, ce qui correspondrait à un coût de 500 à 600 millions de francs par an.

Pour les 300 000 appelés du contingent ayant servi en Afrique du Nord qui sont affiliés aux régimes spéciaux de sécurité sociale, la dépense annuelle peut être estimée, à terme, entre 800 et 900 millions de francs par an.

Au total, l'attribution de la campagne double aux fonctionnaires et assimilés anciens combattants d'Afrique du Nord représenterait, en régime de croisière, une charge budgétaire de l'ordre de 1 300 à 1 500 millions de francs par an.

Enfin, le coût pour les finances publiques des majorations d'ancienneté peut être évalué à environ 200 à 250 millions de francs.

Quant à la mention « guerre », c'est une revendication légitime, comme je l'ai expliqué devant les congrès des associations concernées. Je m'efforce d'obtenir auprès de mes collègues du Gouvernement la reconnaissance de cette mention.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Anciens combattants et victimes de guerre et article 82 (suite) :

Annexe n° 8. — M. Hervé Vouillot, rapporteur spécial ; avis n° 2366, tome III, de M. Jean Falala, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Commerce, artisanat et tourisme et articles 83 et 84 :

Annexe n° 9 (commerce). — M. Germain Sprauer, rapporteur spécial ; annexe n° 10 (artisanat). — M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial ; avis n° 2370, tome III, de M. Jean-Pierre Destrade, au nom de la commission de la production et des échanges ; annexe n° 11 (tourisme). — M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial ; avis n° 2370, tome IV de M. Jean Bégault, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.